J. B. De Tillier

CHRONOLOGIE
DES FAMILLES NOBLES
DE LA VALLÉE D'AOSTE

Les familles propriétaires du château de Châtillon, d'après le Nobiliaire de Jean-Baptiste de Tillier

CCX



Ydrionis (Udrionis?)

509

Ydrionis, quelques-uns écrivent avec l'H Hydrionis alias de Castellione, maison noble

XLVIII





Challant

Challant ancienne et très illustre famille du

CLX



Rafserin



37

Rafserin, anciennement Andriveti

Le texte de ce volume a été recopié par M. le prof. Sylvain Duc, secrétaire-chef du Municipe d'Aoste, en 1895 ; les armoiries ont été dessinées par le peintre Joseph Favre d'Aoste qui était aussi un bon artiste distingué.

Chan Frutaz

CCX

Vdrionis (Udrionis?)



Vdrionis, que quelques-uns écrivent avec l'H **Hudrionis** alias **de Castellione**, maison noble qui tire son origine du mandement de Châtillon et qui de là est venue s'établir à Aoste, où elle prit la citoyenneté. Le plus ancien que l'on connaisse est un **Vuillermet Vdrionis**, qui vivait à Châtillon en 1323, ainsi qu'il en conste par le testament d'Ebal le Grand **de Challant**, en date du 23 mai de la même année. Il eut un fils aussi nommé Vuillermet.

Vuillermet II Vdrionis a eu un fils nommé Jean

Noble **Jean Vdrionis** s'établit à Aoste où il se fit recevoir citoyen. Il fonda avec son père un anniversaire perpétuel à la Cathédrale. Il a eu, entre autres enfants, un fils nommé Vuillerme.

Noble **Vuillerme Vdrionis**, citoyen d'Aoste, y vivait encore en 1440. Il épousa N^le^ **Catherine de Blantata**. Il eut de ce mariage, entre autres enfants, les deux fils dont les noms suivent :

1. **Laurent Vdrionis**, mort sans enfants.
2. **Jean-Jay^n^ d** , qui a la descendance.

Noble **Jean-Jacquemin Vdrionis** a eu les trois garçons et les trois filles dont les noms suivent. Il vivait ainsi que son frère Laurent, en 1457.

1. **Bonin Vdrionis**, mort sans enfants en 1503
2. **Jean id** , qui a la descendance.
3. **Pantaléon id** , qui embrassa l'état ecclésiastique. Il était

prêtre. Il a fondé à la Cathédrale un anniversaire à célébrer en février de chaque année.

4. **Urbaine Vdrionis** qui se maria par contrat du 15 Juin 1510, reçu par noble Vincent Lacheriette.

5. **Jacquemine** id
6. **Barthélemie** id

} On ne sait rien de leur état.

Noble **Jean Vdrionis**, citoyen d'Aorte, vivait encore en 1551. Il fit son testament le 2 février de la même année, par lequel il institue ses deux fils et dote ses filles, ci-après nommés. Il était homme de justice et de pratique. Il a intervenu au rang des juges en plusieurs actes des Commissaires, et spécialement en deux sentences féodales du 14 Mai 1532 et 12 Septembre 1550.

Ses enfants sont les suivants:

1. **Bernard Vdrionis**
2. **François** id
3. **Georgine** id
4. **Marie** id

On ne sait rien d'eux, si ce n'est que leur héritage a passé par donation qu'ils ont faite de leurs biens, à nobles Jean-Pierre, Jean-Jacques et Gabriel, frères Tasserin.



XLVIII
Challant



Challant ancienne et très illustre famille du Duché d'Aoste, qu'on tient, par tradition et par titres, devoir son origine aux marquis de **Montferrat** de la première race. Cette famille est une des plus considérables qu'il y ait eu dans les Etats de la Maison de Savoie, tant par ses richesses et par les importantes alliances qu'elle a contractées, que par importants emplois ecclésiastiques et civils dequels ont été revêtus les Seigneurs qui en sont successivement descendus, ainsi qu'on le verra dans la généalogie suivante.

Cette famille a possédé dans le Duché et dans les premiers siècles de son établissements, le **Vicomté** d'Aoste, avec la maison forte près la porte Béatrix, dite aujourd'hui **Bramafan**, où elle habitaient, et celle de **Tournenve** qu'elle a donné à fief

Fiefs et biens possédés par les De Challant



Elle avait en outre dans le Duché les châteaux de **Challand**, **S. Martin de Greines**, **Châtillon**, **Cly**, **Ussel**, **S. Marcel** et **Fenis** et plus tard, encore **Montjovet**, **Verrès**, **Issogne** et **Aymavilles** — la Seigneurie d'Andour dans le Briellais; le château de **St. Denis** dans le

canton de Vaud (Suisse); la Baronnie de Varey dans la Bresse; Virieu-le-Grand en Bugey; les châteaux et Seigneuries de Montbritton, Ozon et Retourtour en Dauphiné; Villarsel, Aviens, Tornieux-le-Grand, Sillens, Villargerod, Châtelard, Allalers et Divone, en France; la Baronnie de Boffremont en Lorraine; la principauté souveraine de Vallengin, sur les confins de la Suisse et de la Bourgogne, et une infinité d'autres biens, fiefs, rentes et pensions, tant dans les états de Savoie, dans le Piémont, la Bresse, le Dauphiné, la Lorraine et la Bourgogne, que dans la Suisse, le Montferrat et ailleurs.

On a donné dans le premier Tome (Historique) qui contient l'histoire du Duché d'Aoste, et précisément dans l'endroit où il est parlé de la noblesse de ce Duché, les preuves que la maison De Challant tire son origine des premiers marquis de Montferrat, qu'elle a été en possession de la Vicomté et en qui consistaient les droits d'icelle, tant ici la Cité qu'ailleurs, desquels droits ils ont ensuite transigé avec les Comtes de Savoie. Ainsi, on y renvoie le lecteur désireux de s'en instruire, et l'on n'a pas cru devoir en faire ici la répétition.


Montferrat

Commencements

L'établissement de cette famille dans le pays

d'Aoste a commencé vers le milieu du XII siècle, par un **Boso Vicecomes.**

On croit qu'**Aymon**, dont il a été parlé, était un des fils cadets de **Guillaume IV**, marquis de **Montferrat.**

Ce **Boso** était fils d'Aymon, aussi vicomte, et avait un frère nommé **Anselme**, ainsi qu'il en conste d'une provision d'**Amé Comte**, faite en faveur des Evêques d'Aoste, pour empêcher la spoliation de leur maison à leur mort, provision qui est de l'an 1147.

S'il était fils naturel ou légitime, c'est sur quoi nous ne pouvons rien affirmer.

Ses armoiries, qu'il a transmises à ses descendants, sont les mêmes que celles de ces anciens Princes, avec la différence cependant d'une bande de sable sur le tout. D'un autre côté, l'on voit par les preuves sus-citées que le Marquis **Jean de Montferrat**, qui vivait à la fin du XIII siècle, traitait de cousin le Seigneur **Ebal de Challant.**

On laisse au judicieux lecteur la liberté et le choix de donner crédit à ce qu'il jugera avoir le plus de conformité à ce sujet.

Boso suivit, **Vicomte d'Aoste**, vivait en 1180, et cela se prouve par la possession qu'un

Bozon l'ancien

Prévôt de S. Gilles de Verrès prit la même année du Prieuré de Chambave. L'acte de ce protestoire porte en propres termes: "Astitit Boso Vicecomes Augustæ cum suis militibus".

Le même Boso a souscrit et donné son consentement au premier traité de la Dédition de la Vallée d'Aoste fait avec le Comte **Thomas** de Savoie en 1191, où il est souscrit en ces termes: "Boso vice comes Augustæ."

Il a été investi du Château **De Villa** en Challand, par ce même prince, par acte du 6 des ides d'Avril de l'an 1200, en ces termes: "Thomas comes mauriannensis et in Italia Marchio etc. concedimus dilecto nostro Bosoni, vicecomiti augustensi, Castrum De Villa in feudum, in augmentum sui feudi, ut in eo edificet

d castellet ?

Il a épousé Mad^e **Flandrine** fille du comte de **Valsesia**.

Fils de Bozon l'ancien

De ce mariage sont issus entr'autres enfants, les trois fils qui suivent: **Godefroy, Aymon** et **Bozon**, lesquels vivaient de 1240 à 1253.

La reconnaissance qu'ils firent au Comte **Amé** le 14 des calendes de Janvier 1242, en est une preuve. Elle s'exprime comme suit:

"Gotofredus Vicecomes et frater mei Aymo et Boso confessi

sunt se tenere in feudum abeadem domino comiti, vicecomitatum, vicedominatum et mistralium cum suis pertinentiis, castrum de Senis, castrum Castellionis castrum de Villa et multa alia, et debere unum receptum apud Chatillon, alterum in Augusta semel in anno, quando comes facit transitum et sine armis!!

Le titre de Vicomte, comme droit de justice et de gouvernement, paraît avoir toujours appartenu à l'aîné. Il est certain au moins qu'Obal, fils aîné du dit Boniface en a transigé tant pour lui que Godefroy seul, ce qui n'aurait pas pu faire au préjudice des autres.

La même année 1249, les trois frères Godefroy, Aymon et Boson entrèrent encore en traité avec le même Comte Amé, pour l'expugnation du Château de Bard, dont le Seigneur ne voulait pas reconnaître son autorité; acte reçu par Jacques fils de Jacques, notaire du Sau Palais.

Les mêmes frères ont encore donné leur consentement et mis leur signature à la récapitulation du traité de la Dédition fait avec le Comte Thomas I et ratifié par son fils et successeur Amé IV, faite la dite récapitulation, avec augmentation de règlements de justice, par le Prince Thomas II de Savoie

Comte de Maurienne, de Flandre et d'Hainaut,
comme tuteur de son neveu le Comte **Boniface**
fils et successeur d'Amé IV, en date du 9 des calendes
de Septembre 1253.

Le premier et le troisième de ces seigneurs ont formé
chacun leur branche

Branche de Godefroy fils de Bonon l'Ancien

Branche de Godefroy

Godefroy, Vicomte d'Aoste, fut, du partage fait
avec son frère, Seigneur de **Challand** et du mande-
ment de Greines. Il épousa Mad.e **Béatrix** fille du
Comte **Amé de Genève**.

De ce mariage, il eut entre autres enfants les deux
fils ci-après:

Enfants de Godefroy fils de Bonon l'Ancien

1°. **Ebal** ou **Yblet**, qui continuera la Descendance,

2°. **Aymon**, qui fut ecclésiastique, chanoine
d'Aoste et ensuite évêque de Verceil.

Ebal le Grand

Ebal surnommé **le Grand**, Vicomte d'Aoste,
fils aîné de Godefroy, fut seigneur de Challand,
de Greines, d'Ussel, de S.t Marcel et de Fenis dans
la Vallée d'Aoste et d'Andour dans le Bellais.

Par son mariage avec **Alexie** fille du Seigneur
Philippe **Chenal** et son héritière de la moitié du
château et mandement de Montjovet, et par
l'échange qu'il fit avec le Comte **Amé V** dit
le Grand, des droits de la Vicomté d'Aoste

contre l'autre moitié du Château et Seigneurie de Montjovet, que ce Prince avait eue de Guigon de Montjovet, il fut Seigneur de tout le dit Château et Mandement.

Ce contrat fut stipulé un jour de samedi après la fête de S. Mesmin de l'an 1295, par Guillaume Des Bois, Notaire du Sacré Palais.

Le Seigneur Ebal a beaucoup fait agrandir le Château de Ville, en Challand, son séjour habituel.

Il épousa en secondes noces Mad.e Catherine de Clermont, du Dauphiné

Il eut de ces deux mariages sept fils, dont le dénombrement se fera ci-après.

Son testament est du 23 mai 1323 et fut reçu par Pierre de Agacio, notaire impérial. Par ce testament il institue: ses petits-fils Aymon, Yblet ou Ebal et Guillaume, enfants de Godefroy son fils aîné prémort, dans le Château et Seigneurie de Denis et plusieurs autres fiefs; Pierre et Jean, autres de ses fils, dans les châteaux et seigneuries de Montjovet, de Chenal, d'Ussel et de Fontey; Boniface et Jacomet, ses autres fils, dans les châteaux et seigneuries de Challand, de St. Martin de Greines et plusieurs autres fiefs. Il les substitue les uns aux autres, vulgairement

Testament d'Ebal le Grand

et par fideicommis, en cas de manquement d'enfants mâles pour leur succéder

Enfants d'Ebal le Grand

Les enfants d'Ebal le Grand furent:

Du premier lit:

1. **Godefroy**, qui continue la descendance et forme une branche à part.

Du second lit:

2. **Jean**, qui a fait une autre branche, laquelle sera donnée aussi en son ordre.
3. **Bozon**, mort en bas âge.
4. **Boniface**, chanoine d'Aoste et de Vienne en Dauphiné, puis Evêque d'Aoste.
5. **Aymon**
6. **Pierre**, chanoine et ensuite Prévôt de la Cathédrale, chanoine et Comte de S. Jean de Lyon, puis ensuite, élu archevêque de cette métropolitaine et mort avant d'en avoir pu prendre le possessoire, ainsi qu'on le collige du cartulaire de la fondation des legs de la dite église Cathédrale d'Aoste de février, duquel et encore du Testament du Seigneur Ebal son père, rappelé ci-dessus, il résulte qu'il a fondé en la dite Cathédrale la chapelle sous le vocable de S. Michel Archange.
7. **Jacomet**, qui épousa Madame **Jeanne** fille



Godefroy de Challant, Gouverneur de Gènes, ensuite Sénateur romain, mort à Gènes en 1322. Sa femme Béatrix Fieschi sœur au Doge et nièce au Pape Innocent IIII.

(Portrait existant au Château d'Aymaville, avec la légende ci-dessus)

du Seigneur de **Miollans** en Savoie. Mais n'ayant point d'enfants, les Seigneuries de Challand et de Bremes, qu'lui étoient échues en partage, passèrent après sa mort à son neveu **Ebal** fils **Yblet**, fils de son frère Jean, suivant la disposition fidéicommissaire apposée dans le Testament de son père Ebal, ci-dessus rappelé.

Godefroy, fils unique du premier lit de Vicomte Ebal, épousa Madame **Béatrix** fille de Guillaume **Fieschi** comte de maisons de Gênes et des quatre qui tiennent le premier rang dans cette République. Béatrix était nièce du Pape **Adrien V** (Fieschi) lequel à cette considération, créa son époux **Sénateur de Rome**, a titre d'honneur.

Godefroy, sénateur de Rome, premier fils d'Ebal le Grand le Vaigne?

Il eut de son mariage les enfants ci-après, que le Seigneur Ebal son père, du vivant duquel il mourut, institua dans les Châteaux et Seigneuries de Fenis, Issel, S. Marcel et plusieurs autres:

Enfant de Godefroy Sénateur de Rome

1. Aymon
2. Ebal ou Yblet } qui continueront la descendance.
3. Guillaume ou Vuillerme, chanoine de l'Eglise cathédrale de Padoue et ensuite Evêque de Verceil.
4. Yblet
5. Varnot } morts en bas âge

6. **Catherine** qui fut épouse du Seigneur Pierre fils de Boniface **Sariod d'Introd.**

On donnera la généalogie d'Aymon, premier fils de Godefroy, après avoir donné celle Boso fils de Boso, premier Seigneur de Chatillon et de Bly, et celle de Jean, second fils d'Ebal le Grand, les quelles tiennent trop en longueur si on attendait à les rapporter à la fin de cette première branche; d'autant plus que le Seigneur Aymon fait la tige des deux autres branches qui se sont le plus répandues.

Avant de commencer la généalogie d'Aymon, on donnera aussi celle de son second frère Ebal.

Jean, second fils d'Ebal le Grand

Jean second fils du Seigneur Ebal le Grand, fut de par les dispositions et partages portés par le testament de son père, Seigneur de S. Vincent, d'Ussel, de Chamoix de Montjovet, avec toutes ses dépendances et de plusieurs autres biens, censes, rentes et fiefs.

Il épousa Mad.

de laquelle il n'eut qu'un fils, qui continuera la descendance comme ci-après

Ebal fils de Jean et petit-fils d'Ebal le Grand

Ebal ou Yblet, fils unique de Jean, fut, de l'héritage de son père, Seigneur de Montjovet, St. Vincent, Ussel et dépendances. Par la mort sans enfants de son oncle Jacquet de Challant,



Messre Hyblet de Challant Seigr de Chatillon, Challant, Creines Montjovet, Verrès et Issogne Comte du Château de Nice et pris de Piémont (Portrait et légende existant au Château d'Aymavilles)

il devint encore Seigneur de Challant et de Mon-
dernent de Preines. Dans la suite, après la
mort sans enfants de **Boniface** fils de
Pierre de Challant Seigneur de Chatillon
(Branche de Bonon), il fut encore Seigneur de
Chatillon, de laquelle Seigneurie il prit de nouvelles
investitures du Comte **Amé VI** dit **le Vert**, en date
du 15 Juin 1366.

Il acquit aussi du même Prince, un peu avant
la fin du XIV siècle, la Seigneurie de Verrès, et
quelque temps après, il prit à fief la Seigneurie
d'Issogne, de la Mense épiscopale d'Aoste, à la-
quelle il donna, d'intrage ou en dédommagement,
d'autres biens et rentes, entre autres, ceux que la
dite **Mense épiscopale** possède sur Charvensod,
avec la grande maison sous l'église faisant
face à la plaine d'Aoste, qui est encore aujour-
d'hui des Evêques, et les bois et montagnes
qui l'accompagnent, outre des censes en
Châtelargent.

Il transigea encore sur divers chefs avec **Jean**
et **Rollet**, Seigneurs d'**Arnad** et **Vallaise**, de
la juridiction qu'ils avaient sur le finage de
Verrès, pour d'autres biens, assisté de ses deux
fils, contrat reçu par noble Nicolet **Mallioquin**

le 4e Janvier 1408.

Il fut capitaine général du Piémont et Gouverneur pour son Souverain de la Ville et Comté de Nice. Il soumit la Ville de Brielle et toute la Province qui en dépend à l'obéissance de la royale maison de Savoie et fut fait Chevalier de l'ordre sacré de l'Annonciade, à la seconde création faite par le Comte **Amé VII** dit **le Rouge.**

On collige dans le cartulaire des legs de la Cathédrale d'Aoste qu'il a légué les fonds pour les messes conventuelles qui se disent dans cette église tous les jours de l'Avent, jusqu'à la veille de Noël, pour le repos de son âme, de celle de ses prédécesseurs, de leurs dames et de leurs successeurs. A la fin de ces messes, on doit chanter à haute voix le Salve Regina. La rémission des dits fonds n'a cependant été faite que par le Comte **François de Challant**, son fils aîné, ainsi qu'il en conste du contrat reçu par Vuillerme **Franquin** notaire de S. Vincent, en l'an 1437.

Testament d'Ebal fils de Jean et petit-fils d'Ebal le Grand

Le testament du Seigneur Ebal est du 15 février de l'an 1405, reçu par Pierre **Girardi de Bardonanchia**, notaire. Il est rempli d'une infinité de beaux legs à toutes les églises du Duché d'Aoste, spécialement à celles de ses terres, ainsi qu'aux hopitaux, sans compter de ceux qu'il fit aux églises des Cordeliers de Chambery et d'Yorée et à plusieurs autres hors du diocèse d'Aoste.

Il a augmenté la Prévôté de S. Gilles de Verrès, à laquelle il a donné les fonds pour l'entretien de trois chanoines réguliers en plus, à la charge de dire tous les jours de l'année et à perpétuité une grand'messe et deux messes basses, suivant la destination ordonnée dans son dit testament, dans la chapelle qu'il a fait bâtir et orner de parements, jointe à la dite église, et dans laquelle il est enterré, étant mort le 15 février 1408.

Il a aussi fait de nouvelles substitutions fidéicommissaires et renouvelé celles d'Ebal le Grand, pour conserver ses châteaux et Seigneuries dans l'agnation de **Challant.**

Le Seigneur Ebal de Challant eut pour femme Madame **Jeannette de Nus**, de laquelle il eut les enfants ci-après

Enfants d'Ebal fils de Jean et petit fils d'Ebal le Grand

1. **François** } On en donnera la descendance
2. **Jean** } ci-après
3. **Catherine** épouse du Seigneur Antoine **Fieschi** comte de la Vaigne à Gênes.
4. **Marguerite**, épouse du Seigneur René des Comtes de **S. Martin** de Strambino.
5. **Antoinette**, épouse du Seigneur Louis fils de Boniface **Sarod** Seigneur d'**Introd** et dépendances.

Il donna à chacune de ses filles, en les mariant, trois mille florins d'or, et trois cents florins d'or, aussi à chacune, de legs par son testament.

NB. Pierre d'Aymon, autres fils d'Ebal, envoyé par le Pape en état de porter les armes, fait la campagne de Naples à la suite du Comte Vert, mort tous deux de la même épidémie qui tua aussi le Comte.

François premier Comte, fils d'Ebal et arrière-petit fils d'Ebal-le-Grand

François de Challant, fils aîné d'Ebal, fut, par le testament de son père, Seigneur de Challand, de Breines, de Verrès, d'Issogne, et, par la mort sans enfants mâles de son frère **Jean**, il fut encore, en vertu des substitutions fidéicommissaire de son père et de son bisaïeul, Seigneur de Montjovet, de Chatillon et de leurs dépendances.

Il a été le premier Comte de cette illustre famille et fut créé tel par l'empereur **Sigismond** par patentes du 19 Février 1416, dans le même temps qu'il érigea la Savoie en **Duché** en faveur d'**Amé VIII le Pacifique.** On peut dire que ce fut une des premières terres titrées des états de nos Souverains.

Il fut fait Gouverneur du Duché d'Aoste par le même Duc Amé, qui lui donna aussi le Collier du grand ordre de Savoie, à la cinquième création.

Il a vendu au dit Duc Amé le château de Montjovet et ses dépendances, pour payer les dots de ses filles, de sa nièce et autres dettes supposées. Cela fut fait par contrat du 10 février 1438, passé à Ripailles par nobles Claude **De Thora** et Aymonet **De Bosses** ses procureurs.

?

Testament du Comte François - Sepulture - Dons.

Par son testament, qui est du 21 Juillet 1437, il a institué ses filles, au préjudice des substitutions fidéicommissaires de ses aïeuls, desquelles il avait profité lui-même en recueillant l'héritié de son frère Jean



Mess^re François de Challant, prê-^mier Comte de Challant, Seigneur de Châtillon, de Grêmes, Ussel et Verrès, Mareschal de Savoie 1465 (Portrait et légende existant au Château d'Aymavilles)

qui n'avait laissé qu'une fille. Aussi, fut-il de nul effet, comme on le verra dans la suite.

Le Comte **François de Challant** est mort le 8 Décembre 1442. Ses ossements ont été, en vertu d'un bref de Rome, déposés au Chœur de la Cathédrale d'Aoste, dans un magnifique mausolée en marbre blanc érigé au milieu de ce même chœur, et sur lequel il est représenté tout couvert de ses armes. Cette insigne prérogative lui fut accordée en considération du grand bien qu'il avait fait aux églises, et particulièrement à celle-là, à laquelle, entre autres Dons, il a donné les fonds pour l'érection d'un réfectoire entier, faisable le 15 décembre de chaque année à perpétuité.

C'est lui qui a donné le buste d'argent doré garni de pierreries dans lequel on a déposé la machoire de S. Jean Baptiste, qu'on tient par tradition avoir été apportée dans la dite église par le glorieux **S. Grat**, évêque d'Aoste.

Il conste de ce présent au cartulaire des legs de cette même église, sur lequel on lit: "Post processionem festivitatis hujus diei intimetur publice per nunc ex canonicis dicte ecclesie quomodo magnificus dominus Challandi comes donavit et obtulit reliquiare argenteum, in quo est mandibula capitis Sancti Joannis Baptiste ecclesie Augustæ et fiat recommendatio pro bono statu suo et pro animabus dominorum viceconitum Augustæ suorum

predecessorum et succedentium de genere suo secundum et per tempora futura et singulis diebus octavarum dicti festi dicatur in missa majori predicte ecclesie per celebrantem una collecta pro bono statu petendo dicti Domini Challandi quendiu vivet, et post ejus obitum una de defunctis et die octavarum ejusdem festi, aut alia die quam idem Dominus Challandi duxerit eligendam fiat processio in ecclesia Augustie videlicet super tumulum dominorum viceconitum et ibi cantetur missa conventualis de defunctis in coro ecclesie pro animabus predecessorum predicti Domini Challandi, domine Catharine de Bossoneis, et post ejus Domini Challandi et Franciscie consortium decessum, pro animabus earumdem et predecessorum suorum."

Mariages de François 1er Comte

Le Seigneur **François de Challant, Premier Comte**, fut marié deux fois: il épousa en premières noces Madame **Catherine d'Oron Dame de Bossonens**, et en secondes noces Madame **Françoise Maréchal** fille du Seigneur Jean Maréchal Baron de Messimieux, Seigneur de Vrel et Montfort en Bresse, et de Madame Philippe Allaman, en Dauphiné.

De ces deux mariages, il n'a laissé aucun enfant mâle. Il n'a eu que quatre filles, qui sont:

Enfants de François 1er Comte

1. **Bonne** de Challant, qui épousa le Seigneur Jean de **Montbel**, comte de Tournay, et mourut sans enfant du vivant de son père.

2. **Antoinette**, morte fille, du vivant de son père.

3. **Catherine**, mariée en premières noces au Seigneur

Jean de Challant fils de Bonface Seigneur de Fenis.

De ce mariage elle eut deux filles : Louise, qui épousa le Seigneur Henri De Chissé, Seigneur de Polinge et Genevois, par contrat du 14 février 1462, et Jacquème, qui épousa en premières noces le Seigneur Louis Nusen. en ? de Nus ?

Catherine épousa en secondes noces le seigneur Pierre De Chissé, bailliff d'Aoste.

4. Marguerite, qui épousa le Seigneur Antoine De Montbel comte d'Entremont, par contrat du 14 Janvier 1457. Elle est morte sans enfants.

Jean de Challant, second fils d'Ebal et frère cadet du Comte François, fut, par les partages de son père, Seigneur de Chatillon, où il fit bâtir le château. Il eut aussi la Seigneurie de Pierre-Chatel en Suisse, de S. Martin de Greines, d'Andorre et autres, ainsi qu'on peut le voir par le testament du Seigneur Ebal.

Il épousa Madame ....

de laquelle il n'a laissé qu'une fille, Jacquème, qui épousa le Seigneur Aymon de Château-Vieux et Virieux en Bresse.

Il fut bailliff d'Aoste en 1430.

Ici finit la généalogie de Jean de Challant, second fils d'Ebal

Avant de donner la généalogie de Godefroy Sénateur de Rome, fils aîné d'Ebal le Grand,

on reprend la branche de **Boso**, fils du premier **Boso** vicomte d'Aoste, qui a fait tige comme suit.

Branche de Bozon troisième fils de Bozon l'ancien

Boso, troisième fils du premier Bozon vicomte d'Aoste, fut, du partage fait avec ses frères Godefroy et Aymon, Seigneur de Cly et de Chatillon.

Il signe avec ses frères, comme il a été dit en son lieu, dans la reconnaissance passée au Comte **Amé IV** en 1242, dans le traité fait la même année, avec le même Comte, pour l'expugnation de Bard, et dans le transumpt de la dédition de la Vallée d'Aoste fait par **Thomas II** Comte de Flandres le 9 des calendes de Septembre 1253.

Enfants de Bozon 3e fils de Bozon

Il épousa Madame ....

De laquelle il eut entre autres enfants les deux fils qui suivent:

1. **Boniface** qui par disposition de son père fut Seigneur de Cly.
2. **Godefroy**, qui par la même disposition fut Seigneur de Chatillon

Branche de Cly

Boniface fils du second Bozon - Branche de Cly



Boniface de Challant, fils de Bozon et Seigneur de Cly, dont il commença la branche, distingua ses armoiries par trois lunelles renversées qu'il mit sur la bande de son écusson.

Il épousa Madame ...

de laquelle il eut entre autres enfants trois fils:



1. Godefroy, mort jeune. Il n'a laissé qu'un fils, qui fut Chanoine de la Cathédrale d'Aoste et qui s'appelait Pierre.

2. Boniface, aussi ecclésiastique, qui fut Evêque et Préfet du Valais.

3. Pierre, qui continuera la descendance comme suit.

Pierre fils de Boniface Seigneur de Cly

Pierre devint, par la mort de son père Boniface, Seigneur du Château et Mandement de Cly.

Ne s'étant pas conduit dans la terre comme l'exigeaient sa naissance et son rang, il fut cité à comparaître à Aoste aux audiences générales tenues par le Comte **Amé VI le Vert** pendant le mois de Novembre de l'an 1368, et son fief y fut par sentence déclaré être tombé en commise et adjugé au fisc de ce Prince et de la Couronne.

La Couronne l'a depuis toujours possédé, jusqu'à l'aliénation faite au Seigneur Christophe **Morales**, maître de camp et gentilhomme espagnol, en 1550, et ensuite au Seigneur Jean **Fabri** en 1662.

Le Seigneur **Pierre de Cly** réclama vainement, pendant les années, la restitution de son château et de son fief, qu'il prétendait lui avoir été enlevés injustement tant que vécut le Comte Vert, il ne put rien obtenir. Ce Prince étant mort en 1383, il revint à son fils et

successeur **Amé VII le Comte Rouge**, lequel voulant user de clémence, lui céda, par transaction du 15 Janvier 1384, le château et juridiction du mandement de **Chatel S. Denis**, au Canton de Fribourg en Suisse, moyennant la renonciation, faite par le Seigneur Pierre en faveur du Comte Amé, de tout droit qu'il pourrait avoir à réclamer sur le Château et juridiction de Cly.

Ce traité mit fin à la branche de Cly.

Pierre de Challant est mort sans enfants dans sa nouvelle Seigneurie de Châtel S. Denis, qui a passé depuis aux autres branches. On ne sait point le nom de la Dame qui fut son épouse.

Godefroy, second fils du 2d Bonvin – Branche de Chatillon

Branche de Châtillon

Godefroy de Challant, second fils du second Bonvin, fut Seigneur de Chatillon et en commença la branche.

Il distingua son armoirie par un annelet d'or qu'il mit au sommet de la bande de son écusson.

Il épousa Madame ....

dont il a eu, entre autres enfants, les deux fils qui suivent:

1. **Pierre**, qui continuera la descendance.

2. **Aymon**, qui fut Chanoine et Archidiacre de la cathédrale d'Aoste et plustard **Evêque et Préfet du Valais** après son cousin Boniface, ainsi que Josias Simlerus le dit dans sa description du Valais, à page 129.

Pierre fils de Godefroy Seigneur de Chatillon

Pierre fut Seigneur de Châtillon après son père.

Il épousa Madame **Marguerite** fille du Seigneur de **Gruyères** et de ce mariage, il eut entre autres enfants:

1. **Pierre**, qui continuera la descendance comme ci après.

2. **Boniface**, mort célibataire.

Pierre fils de Pierre fut Seigneur de Chatillon après son père. Il épousa Madame **Marguerite** de en Tarentaise, et ne laissa après lui qu'un fils unique, **Boniface**, qui lui succéda dans la Seigneurie de Chatillon.

Pierre fils de Pierre, Seigneur de Chatillon

Mais le Seigneur **Boniface de Chatillon** étant mort jeune et sans alliance, la Seigneurie de Chatillon passa après lui au Seigneur **Ysblet** soit **Ebal de Challant** fils de Jean et père du Comte François, lequel, comme nous l'avons dit en son lieu, en fut investi par acte du 15 Juin 1366, par le Comte **Amé VI le Vert.**

La mort de Boniface mit fin à la branche de Chatillon descendue du Seigneur Bozon troisième fils de Bozon l'ancien.

Ainsi finit la généalogie du dit Bozon.

On reprend la généalogie de Godefroy Sénateur romain – Branches de Ferris et d'Ussel.

On reprend à présent les deux branches que les enfants de **Godefroy Sénateur romain**, fils aîné, soit de premier lit d'Ebal-le-Grand, ont formées à part, et qui sont les branches de Ferris et d'Ussel, la première descendue d'Aymon son fils aîné et la seconde d'Yblet son second fils.

Aymon fils de Godefroy — Branche de Fenis



Branche de Fenis

Aymon de Challant, fils aîné de Godefroy Sénateur romain, fut, par le partage fait avec son frère **Ebal** dit **le Jeune**, Seigneur de Fenis, gotil reconnut au Comte **Aymon**, avec la parité, par acte du 21 avril 1330

Il acquit du Comte **Amé VI le Vert**, premièrement un dourième, puis la moitié des autres onze dourième et ensuite un huitième de l'autre moitié des **Olymavilles**, à mesure que ce Prince les enlevait à certains Seigneurs qui mesuraient de la jiridiction et de la bagnette. Le dit dourième fut acquis des nobles **De Curia Majori** qui l'avaient eu des nobles **De Amavilla**, les autres fractions, des dits nobles De Amavilla, et ce, pour le prix de cinq mille florins d'or. Le Comte investit de ces portions de jiridiction le Seigneur Aymon, par acte du 23 octobre 1354, en augmentation du fief de Fenis et sous les mêmes conditions et parité que le dit fief.

Le Seigneur Aymon est intervenu aux Audiences générales tenues à Aoste par le même Prince en 1351 et 1368.

Il fut premièrement Chatelain de Tarentaise, ensuite Gouverneur du Duché d'Aoste, capitaine général de l'armée du même Prince contre le Dauphin du Viennois;



Messre Aymond de Challand Seigneur de Fenis et Aymavilles, Général
d'armée sous le Comte Vert, Gouverneur de la personne d'Amé VII
dans son bas âge 1344 (Portrait et légende existant au château d'Aymavilles)

Chevalier du Grand Ordre de l'Annonciade de la seconde création, Gouverneur du jeune Comte **Amé VII dit le Rouge**, pendant son bas âge, et enfin, Gouverneur et Lieutenant général du même Prince.

C'est lui qui a fait bâtir le Château de Fenis, tel qu'on le voit encore à présent sur pied. Il a aussi beaucoup contribué, ainsi que son fils aîné Boniface, à la construction de l'église de S. François, à Aoste.

Le dit Seigneur Aymon de Challant fit son testament en date du 15 avril de l'an 1377, par lequel il renouvela les substitutions fidéicommissaires en faveur des mâles et agnats de la famille **De Challant**, toujours à l'exclusion des filles.

Il avait épousé Madame **Florine de Provanes** fille du Seigneur Jacques de Provanes Comte de Leyni

Il eut de ce mariage six garçons, qui par leur bonne conduite se sont montrés dignes de leur haute naissance et des hautes fonctions qu'ils ont remplies, et ont soutenu l'honneur de leur famille. Il eut aussi de ce mariage quatre filles.

Enfants d'Aymon tige de la branche de Fenis

Nous donnons ici après les noms de ces dix enfants, en commençant par les garçons.

1. **Boniface de Challant**, qui fut Seigneur de Fenis et dont on continuera plus loin la descendance.

2. Amédée de Challant, Seigneur des Aymavilles;
on continuera sa descendance après celle de son oncle
Ebal le Jeune, frère du Seigneur Aymon, et celle de son frère aîné.

3. Guillaume de Challant fut Evêque de
Lausanne et Grand Chancelier de Savoie.

4. François de Challant fut Evêque et
Prince de Genève.

5. Antoine (de Challant) fut Abbé de Payerne et de S. Michel
de l'Ecluse, dit de l'Etoile, archevêque de Tarentaise;
Cardinal diacre du titre de Ste Marie in via Lata,
puis de Ste Cécile, chancelier du S. Siége apostolique;
légat au comité de Constance, légat en Angleterre
et en Allemagne.

Ces trois frères furent revêtus de ces hautes dignités par
la faveur des parents et amis qu'ils avaient à la Cour
de Rome, étant les petits-fils de la nièce du Pape
Adrien V, de la famille des Fieschi, quoique, toutefois,
il avait été nommé par l'antipape Benoit XIII,
dit Pierre de Lune, à la quatrième promotion qu'il
fit en 1404.

Le Cardinal Antoine (De Challant) a beaucoup contribué de ses
deniers à faire flanquer de quatre belles tours
rondes le vieux donjon d'Aymavilles. Son père
aussi avait contribué à la dépense.

Son corps a été porté à l'Eglise de S. François,

à Aorte, et déposé dans le tombeau de la famille, en un cercueil de plomb où on le voit embaumé, Son chapeau de Cardinal est suspendu à la voûte de l'église, dans le chœur, au-dessus de son tombeau.

6. **Jacques de Challant**. Il a vécu dans le célibat, au service de son Prince, et fut tué dans un assaut donné sur la place de Covignan.

7. **Marguerite de Challant**, la première des filles, a épousé

8. **Béatrix de Challant**, la seconde, a épousé le Seigneur Antoine des Comtes de **Valpergue**.

9. **Alexine de Challant**, la troisième, a épousé le Seigneur Antoine de **Masey Valpergue**.

10. **Bonne de Challant**, la quatrième a épousé par contrat du 3 Septembre 1378 Jean Guy Comte de **Grolée**, Seigneur de **S. Martin de Briord**.

Branche d'Ussel

Ebal ou Ublet de Challant dit le Jeune,

Ebal le Jeune, fils de Godefroy, tige de la branche d'Ussel

second fils de Godefroy sénateur romain, fut, par le partage fait avec son frère Aymon, Seigneur d'Ussel et St. Marcel. Il fut tige de cette branche, qu'il distingua par une étoile d'Or qu'il mit au haut de la bande de son écusson.



C'est lui qui fit bâtir sur une haute butte de rocher,

tel qu'on le voit encore aujourd'hui, sur la route de la Doire, en face de la plaine entre Chatillon et S. Vincent, le Château d'Ussel, à présent desthabité.

Il y établit sa branche.

Enfants d'Ebal le Jeune, tige de la branche d'Ussel

Il épousa Madame **Françoise** fille du Sire Jacques de et il eut de ce mariage, entre autres enfants, les cinq fils qui suivent:

1. **Pierre de Challant**, qui continuera la descendance.
2. **Godefroy de Challant**, mort en bas âge.
3. **Jean de Challant**, mort jeune et sans alliance.
4. **Guillaume de Challant**, mort jeune, étant aux Etudes à Padoue.
5. **Jacquemin de Challant**, qui a passé sa vie dans le célibat.

Jacquemin et Jean sont intervenus aux audiences générales de 1368, dans lesquelles ils firent hommage au Souverain de la pairie et de leurs fiefs.

Pierre fils d'Ebal le Jeune

Pierre de Challant, quatrième de ce nom, fils aîné d'Ebal le Jeune, fut, après son père, Seigneur d'Ussel et S. Marcel. Il vivait encore en 1419, où il intervint au rang des pairs pour une sentence rendue aux connaissances le 15 mai.

Enfants de Pierre fils d'Ebal le Jeune

Il épousa Madame ---

dont il eut, entre autres enfants, les trois fils qui

suivent:

1. Nicolas de Challant, qui continuera la descendance.
2. François de Challant, mort sans enfants, comme ci-après
3. Antoine de Challant, qui a passé sa vie dans le Célibat.

Nicolas de Challant, premier fils de Pierre fut Seigneur d'Ussel et S. Marcel après son père. Nicolas 1er fils de Pierre

Il épousa Madame

de laquelle il eut les deux fils qui suivent:

1. Denis de Challant } morts jeunes en
2. Pierre de Challant } faisant le voyage de Naples.

Par la mort de ses deux neveux, ce fut leur oncle François qui succéda, comme plus proche agnat, qui succéda dans les portions des Seigneuries d'Ussel et S. Marcel qui leur seraient échues.

François de Challant, second fils de Pierre fut d'abord, conjointement avec son père Nicolas, conseigneur d'Ussel et S. Marcel, mais après la mort de ses deux neveux Pierre et Denis, il resta seul Seigneur de ces Terres. François 2e fils de Pierre et dernier de la branche d'Ussel

Il épousa Madame **Bonne** fille du Seigneur François de **Gyn** Seigneur d'**Ynone**, de laquelle n'ayant point eu d'enfants, il appela à sa

succession le Comte **Louis de Challant**, son cousin, descendu de la branche d'Amédée, le second fils d'Aymon tige de la branche de Fenis.

Ainsi prit fin la branche des Seigneurs d'Ussel et S. Marcel, descendus d'Ebal 6 Jeune, fils de Godefroy de Challant Sénateur romain.

Branche de Fenis (Continuation)

On reprend la descendance d'Aymon de Challand, fils aîné de Godefroy Sénateur romain, et tige de la branche de Fenis, descendance que nous avons interrompue pour faire place à celle d'Ebal 6 Jeune.



Nous avons vu que le Seigneur Aymon avait eu entre autres enfants Boniface qui continua la descendance et Amédée qui forma la branche d'Aymavilles.

Nous commencerons par l'aîné.

Boniface fils d'Aymon, Seigneur de Fenis. Maréchal de Savoie

Boniface de Challant fils aîné d'Aymon Seigneur de Fenis et d'Aymavilles, fut, par le testament de son père en date du 15 Avril 1377, institué héritier du château, Seigneurie et mandement de Fenis. Il fut ensuite Seigneur de Varey en Bresse, par l'investiture que le Comte **Amé VII le Rouge** lui en accorda en 1390.

Il avait fait précédemment le voyage de **Rhodes** à la suite du Comte **Amé VI** dit **le Vert**.

Il fut créé Maréchal de Savoie et Chevalier de Grand Ordre de l'Annonciade à la troisième création



Messre Boniface de Challant Seigr de Fenis, Varrey, Montbretton, Usson et Retortor, Mareschal de Savoie et Gouverneur de Piémont 1410 (Portrait et légende existant au Chateau d'Olymavilles

faite le 30 Mai 1410 par le Comte Amé VIII dit le Pacifique. Il était alors Gouverneur du Piémont pour le même Prince.

Il est intervenu aux Audiences générales tenues par le même Prince les années 1409 et 1430, dans lesquelles il a renouvelé l'hommage pour la pairie de sa personne et pour ses fiefs.

Il fit deux fois dans sa vie le voyage de Terre Sainte. Boniface en Terre sainte
Dans le second il y conduisit avec lui Boniface, son fils aîné.

Le testament du Seigneur Boniface de Challant est du 3 Juillet 1421. Non-seulement, il y renouvelle toutes les substitutions fidéicommissaires de ses prédécesseurs en faveur des mâles et agnats de la famille de Challant, pour les fiefs du pays d'Aoste, mais il en fait encore de nouvelles, pour les terres de nouvelle acquisition, et particulièrement celle de Varey, dont il exclut les filles tant qu'il y aura des enfants mâles de la famille de Challant. Testament de Boniface de Challant-Fenis

Il est enseveli dans le tombeau de sa famille, à l'église de S. François d'Aoste. Son effigie et celle de Madame Françoise son épouse, gravées sur marbre blanc et parfaitement travaillées, la dernière avec son habillement militaire et celle de son épouse en grande manteau, sont attachées au mur du chœur Tombeau de Boniface de Challant-Fenis

de la dite église, dans une espèce de niche, du côté de l'Evangile, avec l'épitaphe suivante.

" Clauditur in tumulo Dominus Bonifacius isto magnificus, miles
" marescalusque Sabaudi principis, antiqua de Challandi stirpe creatus.
" Fenicii Dominus clarissimus, atque Vareti - Justicioe pacisque
" pater - comitemque secutus est virtutem in campos quos
" bona Apulia servat hinc post multa locum praeclare
" gesta locallum quo nra cara sibi conjux Francisca juncta est."

Epouse de Boniface

Le Seigneur **Boniface de Challant** avait épousé Madame **Françoise de Rousillon** fille du Seigneur Jacques de Rousillon, chevalier et Comte du dit Rousillon et Seigneur de Thuilins, de la maison du Bouchage en Dauphiné. Par cette alliance il eut en pays là, et les terres de Montbritton, Oson et Retourtour

Enfants de Boniface de Challant. Fenis

Il eut de ce mariage deux fils et deux filles, comme suit:

1. **Boniface de Challant**, Seigneur de Fenis et de Montbritton, duquel on donnera ci après la descendance.
2. **Amédée de Challant**, Seigneur de Varey, d'Oson et de Retourtour, tige de la branche de Challant-Varey qu'on donnera dans la suite.
3. **Bonne de Challant**, qui a épousé le Seigneur **Jean Allamand**, Seigneur d'Urban, de Mornay et d'Uriage en Dauphiné.
4. **Catherine de Challant**, qui a épousé par contrat du 2 Avril 1422 le Seigneur **Urbain de Villette**, baron

de Chevron en Tarentaise

Boniface de Challant, fils aîné de Boniface Boniface fils de Boniface
Maréchal de Savoie fut, par la disposition de son père de Challant-Denis
et les partages faits avec son frère Amédée, Seigneur
de Denis en Aoste et de Montbrittou en Dauphiné.

Son testament est du 6 Janvier 1466 et renouvelle
les substitution fidéicommissaires en faveur des mâles
de l'agnation de Challant, à l'exclusion des filles.

Cést ce Boniface de Challant, qui, conjointement Transaction de 1435
avec son frère Amédée Seigneur de Varey, son cousin entre les Challant
Jacques de Challant Seigneur d'Aymavilles en son nom
et de Guillaume son fils, et ses autres cousins François
et Nicolas Seigneurs d'Ussel et S. Marcel, en leur nom
et d'Antoine leur autre fils, qui ont fait en 1435
une transaction mutuelle, par laquelle ils
se sont mutuellement obligés, les uns et les
autres, de ne jamais aliéner, par vente, donations,
institutions ou autres dispositions quelconques,
ni transportes en aucune manière que ce puisse
être hors de l'agnation de Challant aucun
de leurs biens et fiefs situés dans la Vallée d'Aoste.

Le dit Seigneur Boniface fils de Boniface de Challant Mariages de Boniface
Denis fut marié deux fois. fils de Boniface de
Challant-Denis

Il épousa en premières noces Madame **Louise**
de Bilens Dame de Villarsel en Suisse, de laquelle

il a eu les Seigneuries de Villarsel, Ainons, Romont, Tournieux, ou mieux, Tornieux-le-Grand. Il eut de ce mariage deux fils.

En 1434, il épousa en secondes noces Madame **Marie de Coligny** fille du Seigneur Jacomet d'Andelot Seigneur de Coligny et de Hugnette **De la Beaume** son épouse. Il eut de ce second mariage deux autres fils et une fille.

Enfants de Boniface fils de Boniface de Challand-Féris

Voici les noms de ces enfants.

Du 1er lit

1. **Guillaume de Challant**
2. **Louis de Challant**

Du 2d lit

3. **Jean de Challant**

} Ces trois frères ont continué la descendance comme on le verra après

4. **Aymon de Challant**. Il a vécu dans le célibat et a disposé de ses biens en faveur de ses frères, par testament du 31 Août 1483.
5. **Antoinette de Challant**. Elle a épousé le Seigneur **Jean** fils de **François Sarriod** Seigneur d'Introd et de **Rhèmes**, par contrat du 12 Septembre 1472, Pierre **Rovarey** notaire.

Guillaume, fils aîné de Boniface II de Challant-Féris

Guillaume de Challant, fils aîné de Boniface fut consigneur des mêmes terres que son père, du vivant duquel il mourut. Il avait épousé Mead. **Jacqueline d'Allinge** fille du Seigneur Rodolphe d'Allinge

Chevalier, baron de Condé, et de Madame Isabelle de Menthon. Il en a laissé 6 fils et 2 deux filles qui suivent :

1. Humbert de Challant, qui continuera la descendance comme ci-après.
2. Jacquème de Challant, morte fille.
3. Antoinette de Challant, qui a épousé Pierre Conseigneur de Vallaise.

Louis de Challant, second fils de Boniface et de la Dame Louise de Bilens, fut conseigneur des mêmes terres que son père. Il épousa Meadame Bonne de Montvagnard en Chablais, fille du Seigneur Chevalier Robert de Montvagnard, de laquelle il n'a laissé qu'un fils, Antoine de Challant, mort jeune et sans alliance peu d'années après son père. Ce fut son cousin Humbert, fils de Guillaume nommé ci-dessus, qui lui succéda en vertu du testament fait en sa faveur en date du 27 août 1472.

Louis, second fils de Boni. face II de Challant-Héris

Le Seigneur Louis, son père, avait fait son testament deux ans plutôt, le 9 mai 1470, dans sa maison de Romont, renouvelant les substitutions fidéicommissaires de ses ancêtres en faveur des agnats de la famille de Challant, à l'exclusion des filles.

Jean de Challant, troisième fils de Boniface, et seul fils du second lit, fut conseigneur des mêmes terres

Jean, troisième fils de Boniface II de Challant-Héris

que son père. Il épousa sa cousine **Catherine** fille aînée du Seigneur François, premier comte de **Challant**. Elle était sa cousine en 4e. degré. Il n'en a eu que les deux filles ci-après, desquelles on a déjà fait mention en parlant de la descendance du dit Comte François

1. **Louise de Challant**, mariée par contrat du 14 Janvier 1462 au Seigneur Henri de **Chissé**, Seigneur de Rolliuge en Genevois.

2. **Jacquème** ou **Jacquemette**, la seconde des filles, a épousé le Seigneur Louis de **Nus**.

Celles n'ont succédé ni l'une ni l'autre aux fiefs du Comte François, ni à ceux de leur père, desquels elles ont été exclues par les substitutions fidéi commissaires établies en faveur des agnats de la famille de Challant.

Leur mère Catherine épousa en secondes noces le Seigneur Pierre de Chissé, bailli d'Aoste.

Humbert fils de Guillaume fils de Boniface

Humbert de Challant, fils aîné de Guillaume fils aîné de Boniface Seigneur de Fénis fut tant de l'hoirie de son père que de celles des Seigneurs Aymon et Jean ses oncles et Antoine son cousin, auxquels tous il succéda, Seigneur de Fénis, de Montbrillon, de Villarsel, d'Aimavis et de Torrenieux-le-Grand.

Il a épousé Madame **Charlotte**, fille du

Seigneur Jacques de **Clermont** en Dauphiné, Seigneur
de Vaunoie, et de Jeanne **Poitiers** sa femme
Son testament est du 29e Juillet 1513 et renouvelle
les substitutions fidéicommissaires de ses ancêtres
en faveur des seuls agnats de la famille de Challant,
à l'exclusion des filles.

Il eut de son mariage trois fils et une fille:

1. **Georges de Challant** qui fut ecclésiastique,
protonotaire apostolique, Chanoine de l'église
cathédrale de Vienne en Dauphiné, Prieur de
S. Beron, Curé de Fenis et de

2. **Charles de Challant**, Seigneur de Villarsel, Bilens,
etc. duquel on parlera en son ordre.

3. **Gaspard de Challant**, Seigneur et Baron de
Fenis, dont on traitera ci-après en son ordre.

4. **Marguerite de Challant**, Prieure de
Bonlieu près de S

Avertissement

On est obligé d'interrompre en cet endroit la
généalogie de la branche aînée de Fénis, laquelle
subsiste encore présentement, pour donner en
premier lieu celle de deux branches qui s'en sont
détachées: celle d'**Amédée de Challant** second fils
de Boniface Seigneur de Fenis et maréchal de Savoie,
qui a commencé la branche de Varey en Bresse,

et ensuite celle de son oncle, l'auteur **Amédée de Challant** second fils d'Aymon premier Seigneur de Fénis, lequel a formé la branche d'Aymavilles dont les descendants ont été Comtes de Challant.

Ces deux branches ont fini bien avant celle qu'on vient d'interrompre et qu'on reprendra immédiatement après, par les Seigneurs Charles et Gaspard susnommés, fils d'Humbert, qui ont continué et continuent la descendance.

Branche de Varey

Amédée de Challant, tige de la Branche de Varey, second fils de Boniface de Challant-Fénis

Amédée de Challant, second fils de Boniface de Challant-Fénis maréchal de Savoie, eut pour son partage la Seigneurie de Varey en Bresse, où il établit une branche de l'illustre maison de Challant, qui l'distingua par un hermine d'or dont il chargea le haut de la bande de son écusson. Il eut aussi les Seigneuries d'Oson et de Retourtour en Dauphiné.



Il épousa Madame **Anne de la Palu**, fille de Guigne de la Palu, Chevalier, Seigneur de Varambon, Comte de Varax en Bresse et Seigneur de La Roche en Bourgogne

Il eut de ce mariage tous garçons et trois filles

Ses enfants
1. **Boniface de Challant** } Seigneurs des dites terres,
2. **Jacques** id } et le second continuera la descendance comme ci-après
3. **Georges de Challant** – Ecclésiastique – protonotaire

apostolique, Archidiacre de la Cathédrale d'Aoste, Curé de Feïs, La Salle, S. Nicolas, Prieur commendataire de la Collégial de S. Pierre et S. Ours d'Aoste, Prévôt commendataire de Verrès, Chanoine et Comte de l'église métropolitaine de S. Jean de Lyon, etc.

C'est lui qui, conjointement avec **Marguerite de la Chambre**, veuve du Comte **Louis de Challant**, a fait bâtir le magnifique château d'Issogne, pendant qu'ils avaient par ensemble l'administration et tutelle du jeune comte **Philibert de Challant.**

C'est le même encore qui a fait bâtir la maison du Prieuré de S. Ours, dans l'état où on la voit aujourd'hui.

4. **Marguerite de Challant** a épousé le Seigneur Baron **André de Villette.**

5. **Jeanne de Challant** a épousé le Seigneur **Humbert de Montagny** Seigneur de Brisogne, de Sarre et de Rhins.

6. **Françoise de Challant** a épousé **Henri de Duing** Seigneur de la Val d'Isère en Tarentaise.

Le testament du Seigneur Amédée de Challant = Son testament
Varey porte la date du 22 Octobre 1473, et renouvelle pour ses terres de Varey, Oson et Retourtour les substitutions fidéicommissaires d'usage, en faveur des agnats de Challant, à l'exclusion des filles.

Boniface de Challant fils aîné d'Amédée, fut Boniface fils aîné d'Amédée
conseigneur des mêmes terres de Varey, Oson et Retourtour de Challant-Varey

qu'avait eues son père.

Il a épousé Madame **Anne Marchand** fille de Seigneur Pierre Marchand Seigneur de Bissi et de Beaurepaire, chancelier de Savoie et de Françoise Cheurières son épouse.

N'ayant point eu d'enfants de son mariage, il appela à sa succession le Seigneur **Jacques** son frère, par son testament du 12 Avril 1489, tout en renouvelant les substitutions fidéicommissaires de son père pour les dites terres de Varey, Oson et Retourtour.

Jacques second fils d'Amédée de Challant-Varey

Jacques de Challant, second fils d'Amédée, fut d'abord, conjointement avec son frère Boniface, seigneur des mêmes terres; mais ce dernier étant mort sans enfants, il en devint Seigneur en entier, tant par effet du testament sus rappelé que par la vertu des substitutions fidéicommissaires de son père.

Mariages de Jacques

Le Seigneur Jacques a été marié deux fois

En premières noces, il épousa Madame **Jeanne du Saix**, fille de Bernard du Saix, Seigneur du dit lieu, de Generay et de Vieu-Mont, et de Marguerite Corrobert son épouse. Il n'eut de ce mariage que deux filles **Antoinette** et **Gabrielle**.

En secondes noces il épousa Madame **Philiberte Allamon**, Dame d'Urban, de Morrnay et de La Bâtie, fille du Seigneur Hugonin Allamon

Chevalier, Seigneur d'Urban, Mornay et Coiselet. De ce second mariage, fait par contrat de l'an 1466, il a eu deux fils et une fille, ci après nommés.

Du premier lit:

Des enfants

1. **Antoinette de Challant**, Dame de Cuvrobert épousa le Seigneur Antoine de **Vorax**, Seigneur de Romans et de Bouchoux.

2. **Gabrielle de Challant**, Dame de Viremont en Comté, épousa le Seigneur Guillaume **Varcuise** Seigneur de Boha.

Du second lit:

3. **Pierre de Challant**, Seigneur de Varey, Oson et Relourtour, qui continuera la descendance comme ci-après.

4. **Claude de Challant**, Seigneur d'Urban, du Saix, de Mornay et de la Bastie, lequel, ne s'étant pas marié, fit sa sœur **Marie** femme en secondes noces du Seigneur Philibert de **Château-Vieux** Seigneur de Vieux en Bresse, héritière de ses biens et des Seigneuries qui lui étaient échues en partage par la disparition de son père et de sa mère, du nombre de celles qui n'étaient pas comprises dans la substitution fideicommissaire de son aïeul Amédée. Et après la dite sœur, ce fut le dit Seigneur de Chateau-Vieux qui en fut l'héritier, à charge de porter le nom

et les armes de Challant.

5. Marie de Challant épouse en premières noces le Seigneur Antoine de Vaudré, Chevalier, Seigneur de l'Aigle, en Bourgogne; et en secondes noces, le susdit Seigneur de Châteauvieux.

Son testament

Le testament de Jacques de Challant-Varey est du 23 Décembre de l'an 1499. Il y renomme les substitutions fidéicommissaires en faveur des agnats de la famille de Challant, à l'exclusion des filles.

Pierre fils de Jacques de Challant-Varey

Pierre de Challant fils aîné de Jacques de Challant-Varey fut après son père, Seigneur de Varey, Oson et Retourtour.

Il a épousé Madame **Louise de Challant**, sa cousine, fille du Seigneur Louis, troisième Comte de Challant et Seigneur d'Aymavilles.

De ce mariage il eut les deux fils et les deux filles ci-après:

1. **Etienne-Philibert de Challant**, Seigneur de Varey dont il sera parlé ci-après.

2. **Jean de Challant**, mort en bas âge, en faisant un voyage en Espagne.

3. **Jeanne de Challant**, morte fille dans son jeune âge, étant à la Cour de Montferrat.

4. **Anne-Françoise de Challant**, qui a épousé par contrat du 9 Février 1536 le Seigneur Baron de **Lambespine** et de **Silly** en Bourgogne.

Etienne Philibert fils aîné de Pierre de Challant-Varey

Etienne Philibert de Challant fils aîné de Pierre fut le dernier Seigneur de la branche de Varey. Il était Seigneur de Varey, de la Bastie sur Cordon et du Saix et Baron de Retourtour.

Il épousa Madame **Anne Dupré** fille du Seigneur François Dupré Vicomte de Bayeux, Seigneur de Chamayeux et de Bourgoin, de laquelle il n'eut point d'enfants. Etant lui-même mort ab intestat, la substitution de Varey et autres terres fut ouverte en faveur de

François, Georges, Claude et Jean de Challant, Seigneurs de Fenis, fils de Claude d'Humbert de Challant, descendus de Boniface Seigneur de Fenis, fils aîné de Boniface Maréchal de Savoie fils aîné d'Aymon de Challant fils aîné de Godefroy sénateur Romain.

Charles

Branche d'Aymavilles

Amédée tige de la branche d'Aymaville, second fils d'Aymon premier Seigneur de Fenis

Amédée de Challant, second fils d'Aymon Seigneur de Fenis et d'Aymavilles, fut, par la disposition de son père, Seigneur d'Aymavilles, dont il commença la branche, qu'il distingua par une colombe d'argent dont il chargea le haut de la bande de son écusson.



Il fut aussi Seigneur de Château S. Denis, canton de Fribourg en Suisse, et, par les bienfaits de son Souverain, gouverneur de la province du Chablais.

Des mariages

Il s'est marié deux fois.

Il épousa en premières noces Madame **Edmonde du**

Fernay, de laquelle il n'eut point d'enfants.

Il épousa en secondes noces Madame Louise de Miolans fille de Jean, Baron de Miolans en Savoie, de laquelle il eut les quatre fils nommés plus bas.

Amédée de Challant fut aussi Bailli de Tarantaise par constitution du 9 Mars 1413, et Vicaire général pour le temporel, de son frère le Rév^me Seigneur **Antoine de Challant, Cardinal**; qui demeurait à la Cour de Rome, et ce, pour tous les biens qu'il avait en Savoie, Aoste et Piémont

Le testament du Seigneur Amédée de Challant fut fait et passé à Lausanne le 25 Octobre 1423.

Ses enfants

Ses quatre fils furent:

1. **Jacques de Challant**, Chevalier, Seigneur d'Aymavilles, puis **Comte de Challant**, lequel continuera la descendance.

2. **Guillaume de Challant**, Chevalier, Seigneur des Château S. Denis en canton de Fribourg, et de Vincens au pays de Vaud.

3. **Amédée de Challant**, Chevalier, mort jeune et sans alliance.

4. **Jean de Challant**, qui fut ecclésiastique, **Evêque de Genève** et assista au Concile de Bâle.

Jacques fils aîné d'Amédée de Challant-Aymavilles - puis 2^em Comte de Challant

Jacques de Challant, fils aîné du Seigneur

Amédée tigè de la branche d'Aymavilles, fut, de l'héritage de son père, Seigneur d'Aymavilles.

Sur ces entrefaites le Seigneur **François de Challant**, Querelle pour la succession du **1er Comte** de cette illustre famille, étant mort en 1442, cession au Comté n'avait laissé que deux filles: **Catherine** et **Marguerite**, la première alors femme en secondes noces du Seigneur **Pierre de Chissé**, Baillif d'Aoste; la seconde, femme du Seigneur **Antoine de Montbel**, Comte d'Entremont. de Challant.

Une grande question s'éleva entre les dites Dames d'un côté, et d'autre part, les Seigneurs **Boniface de Challant** Seigneur de Fénis et **Amédée** son frère Seigneur de Varey, fils de **Boniface** Seigneur de Fénis et maréchal de Savoie, et les plus près agnats à succéder, comme branche aînée; et encore les Seigneurs **Jacques de Challant** Seigneur d'Aymavilles et son frère **Guillaume** Seigneur du Château S. Denis, fils d'**Amédée** Seigneur d'Aymavilles.

Les susdites Dames prétendaient pouvoir succéder à leur père en la dite Comté de Challant et autres terres, en vertu de l'institution faite en leur faveur par le feu Comte, dans son Testament du 21 Juillet 1437. Et les susdits Seigneurs des quatre branches de Challant prétendaient qu'elles en devaient être exclues, étant par le droit écrit, coutumier des fiefs en la Vallée d'Aoste, que par les substitutions

fidéicommissaires faites par les Seigneurs prédécesseurs du dit Comte François en faveur des agnats de la famille de Challant.

Jacques de Challant-Aymavilles élevé à la dignité de Comte -

Parmi ces contestations, le Duc **Louis de Savoie** qui considérait infiniment le Seigneur **Jacques de Challant** Seigneur d'Aymavilles, qui avait été élevé et nourri auprès de sa personne et le compagnon de ses exercices dans son jeune âge, le favorisa et le choisit de préférence à tous les autres agnats. Il le fit dans les termes les plus honorables et les plus flatteurs qu'un vassal puisse attendre de son Souverain. Ce fut par acte du 4 Juin 1458. Il l'investit du Comté de Challant, composé des mandements de Challant, Greines, Verrès, Issogne, Montjovet et Chatillon, supposant que la dignité de Comte et les terres et seigneuries qui y avaient été attachées étaient de droit et par la nature des fiefs, indivisibles. Il se réserva cependant et retint pour lui et la Couronne de Savoie, le château, seigneurie et mandement de Montjovet, que le Comte François avait déjà aliéné à feu le Duc son père par acte du 10 Février 1438.

Le Seigneur Jacques de Challant, ayant obtenu cette investiture, eut encore l'adresse de se procurer des donations des Dames Catherine et Marguerite filles du dit



Messre Jacques de Challant Comte de Challant, Seigneur de Châtillon et Aymaville, Ussel et Verrès, Chambellan du Duc Louis et Gouverneur de Verceil 1440 - Cuirassier. (Portrait et légende existant au château d'Aymavilles)

Comte François, pour les prétentions qu'elles pouvaient avoir sur le Comté : la première, par contrat du 17 Décembre 1456, la deuxième par contrat du 14 Janvier 1457, reçus le premier par noble Claude Vandan et le second par noble Nicolas De la Zol, notaires.

Demarrière que, avec son investiture, les droits cédés par Catherine et Marguerite et la faveur de son Prince, le Seigneur Jacques se maintint dans la Dignité et prérogative De Comte de Challant, au préjudice des autres agnats, lesquels, par transaction du 11 Juin 1457, furent obligés de lui céder entièrement le Comté, avec toutes les prétentions qu'ils y pouvaient avoir.

Il fut ainsi le deuxième Comte de Challant et prit dès lors les armes pures de la Famille, sans variation ni augmentation, telles qu'elles sont blasonnées dans le présent recueil à la page

Il fut encore investi par N. S. P. le Pape Nicolas V du fief d'Arnaboux, dévolu à la Mense épiscopale De Verceil par la mort du Comte François.

Il avait servi dans son jeune age le Roi de France Louis XI, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes d'armes.

Il fut ensuite Conseiller et Chambellan de son Prince le Duc Louis, Gouverneur de Verceil et Chevalier Du Grand Ordre de l'Annonciade à la nouvelle création faite

par le même Prince.

C'est lui qui avait fait bâtir l'appartement noble du Château d'Aymavilles, faisant face au donjon du côté du levant et du midi, que le Seigneur Joseph Félix de Challant Baron d'Aymavilles a fait démolir en 1713 et changer en terrasse.

Testament de Jacques 2ème Comte

Le testament de **Jacques 2ème Comte de Challant** et Seigneur d'Aymavilles est du 5 Août 1458. Il institue son fils **Louis** et les aînés de sa descendance dans le Comté de Challant et ses Dépendances, et lui Substitue ses cousins des branches de Fénis, de Varey et du Château S. Denis en Suisse, et leurs aînés mâles, à l'exclusion des filles, et à la condition que le Comté de Challant sera indivisible et toujours possédé par les aînés des dites branches, les uns à défaut des autres, faisant consister ce comté dans les châteaux et juridictions de Ville en Challand, Verrès, S. Martin de Greines et leurs dépendances au domaine direct, et la juridiction d'Issogne avec le réachat de la maison forte du dit lieu, qui étoit possédée par noble Oppion **Gaspar** gentilhomme de La Sale.

Aymaville érigé en secondogéniture

Il fit ensuite par le même testament une secondogéniture en faveur du second né de ses enfants, en cas qu'il plût au Seigneur de lui en donner d'autres, ou

au second qui naîtrait de ses descendants, qu'il oblige de distinguer ses armoiries de celles de la branche aînée, qui possédera le Comté, en chargeant la bande d'une colombe d'argent. Il attache à cette secondegéniture le château, juridiction, meubles, acquis, biens nobles, et tout soumandement d'Aymavilles, soumettant le tout aux mêmes substitutions fidéicommissaires, à l'exclusion des filles.

Tout ce qui est du fief d'Ardour, il y institue son fils et ses hoirs mâles et à leur défaut, **Jeanne** sa fille, et les siens, comme étant inféodé pour les mâles et les femelles. Ardour, fief masculin et féminin

Le Comte Jacques de Challant est mort dans l'année après qu'il a fait son testament, et précisément le 14 Juin 1459. Il est fait enterrer à l'entrée de l'église de S. François d'Aoste, sous une grande pierre tumulaire que l'on trouve en descendant du seuil de la grande porte. Les armoiries de Challant y étaient autrefois gravées, mais à force d'y passer dessus, elles sont maintenant presque entièrement effacées. Mort du Comte Jacques

Le Seigneur Comte Jacques de Challant avait eu pour femme Madame **Jeanne** fille du Seigneur Philibert **Andrevet**, Chevalier, Baron de Corgan et Seigneur de Beaurepaire en Bresse, de laquelle il eut entre autres enfants cinq fils et deux filles, qui tous, excepté un fils et une fille ci- Son épouse et ses enfants

après nommés, sont morts en bas âge.

1. **Louis de Challant**, que le Roi de France **Louis XI** lui fit l'honneur de faire tenir en son nom sur les fonts baptismaux, comme parrain.

Il continuera la descendance

2. **Jeanne de Challant** que son père institua en six mille florins d'or de dot. Elle épousa le Seigneur Pierre **De la Bussière** en Maçonnais.

Guillaume second fils d'Amédée d'Aymavilles et frère du Comte Jacques

Guillaume de Challant, second fils du Seigneur Amédée tige de la branche d'Aymavilles, et frère du Comte Jacques, fut, comme il a été dit, Seigneur du Château S. Denis et de Vincens.

Il épousa Madame **Antoinette de Chastonay**, de laquelle il n'a eu qu'une fille, **Marguerite de Challant**, son héritière, qui a épousé le Seigneur Bernard Baron de **Menthon** en Genevois, dans la maison duquel elle a transporté son hoirie.

Louis, 3ème Comte, fils du Comte Jacques

Louis de Challant, fils du Comte Jacques, le seul des enfants mâles qui lui ait survécu fut par la disposition de son père troisième Comte de Challant, Seigneur et Baron d'Aymavilles. Il fut encore Seigneur d'Ussel et S. Marcel, par la donation que lui fit de ses terres le Seigneur François de Challant petit-fils d'Ebal le Jeune, comme on l'a dit ci-devant.



Messr Louis de Chollant Comte de Chollant, Seigneur de Saint-Marcel, Ussel, Grênes, Tisogne, Aymaville et Verres 1470

(Portrait et légende existant au château d'Aymavilles)

Il fut ensuite, par la faveur de son Prince, Gouverneur de la Ville de Nice et Chevalier du grand ordre de Savoie à la dixième création faite par le Duc **Amé IX.**

Le testament du Comte Louis de Challant est du Testament du Comte 22 Avril 1487, reçu par noble Pierre **Henri**, notaire Louis et Commissaire Ducal. Il confirme en faveur de son fils aîné et de ses aînés mâles la primogéniture faite par le Comte Jacques, et en faveur de son second fils, la secondegéniture d'Aymavilles, à laquelle il ajoute Issel et S. Marcel. Il renouvelle aussi par ce même testament, les substitutions fidéicommissaires en faveur des mâles, à l'exclusion des filles.

Le Comte Louis avait eu pour épouse Madame Son épouse et ses **Marguerite de la Chambre** fille de Seigneur Aîné enfants Comte de la Chambre et de Lullié et Vicomte de Maurienne, et de Marie de Savoie son épouse

Il en eut les trois fils et les trois filles qui suivent:

1. **Philibert de Challant**, qui fut quatrième Comte et continuera la descendance.

2. **Jacques de Challant**, qui fut Seigneur d'Aymavilles, Issel et S. Marcel, secondegéniture.

3. **Charles de Challant**, qui fut ecclésiastique, protonotaire apostolique, Prieur de Bellentro en Varentaise, Prévôt commendataire de l'église et Prévôté d. Verrès et Prieur commendataire de

de la Collégiale de S. Pierre et S. Ours. C'est lui qui a fait bâtir, tel qu'on la voit aujourd'hui, la maison ornée de peintures dite la grangeage du Bôt, dépendante du Prieuré.

4. **Françoise de Challant**. Elle fut dotée par son père en la somme de 4000 florins d'or. Elle épousa le Seigneur **André Ferrier** Seigneur de Mayeran.

5. **Louise de Challant**, dotée par son père en la somme seulement de 3000 florins d'or. Elle épousa le Seigneur **Pierre de Challant** son cousin, chevalier, Seigneur de Varey, Oson et Retourtour.

6. **Jeanne de Challant**, dotée comme ci-dessus, elle a été religieuse.

Philibert, 4ème Comte fils de Louis

Philibert de Challant, fils aîné du Comte Louis fut quatrième comte de Challant, Seigneur de Chatillon, Greines, Verrès et Issogne qui en dépendent. Il en prit de nouvelles investitures en date du 27 octobre 1490, contrat reçu par Noble Claude **Roffies**.

Par la mort sans enfants de son frère **Jacques de Challant**, il acquit encore les terres d'Aymavilles, Ussel et S. Marcel attachées à la secondegéniture.

Ayant perdu son père fort jeune, il fut élevé sous la tutelle et régence de sa mère Madame **Marguerite de la Chambre** et de son cousin le Seigneur **Georges de Challant**, fils d'Amédée de Challant-Varey, Protonotaire apostolique, Prieur commendataire de la



Messr Philibert Comte de Challant, Baron d'Aymavilles et de Chastillon, Seigneur de Verrès, Gouverneur et lieutenant général du Duché d'Aoste 1432
cuirassier (Portrait et légende existant au Château d'Aymaville)

Collégiale, Administrateur de la Prévôté de S. Gilles de Verrès, Chanoine et Comte de la Métropolitaine de Lyon, etc.

Marguerite et le Seigr. Georges, conjointement ensemble, partie par le moyen des arrérages des revenus de leur administré et en partie des deniers du dit Seigneur Georges, firent bâtir, peindre et magnifiquement meubler le château ou soit palais d'Issogne, avec une dépense princière.

Le Comte Philibert épousa **Louise** fille du Seigneur Claude des marquis d'**Arbec** et de Jeanne de **Joinville** son épouse, une des plus illustres Maisons de la Champagne. Arberg ?
Par ce mariage, il ajouta à ses Domaines la principauté souveraine de Valangin près de Neufchâtel et la Baronnie de Boffremont en Lorraine.

Il naquit de ce mariage qu'un fils, ci-après nommé.

Le Comte Philibert de Challant fut encore, par les bienfaits de son Souverain, Gouverneur, Grand-Bailli et Lieutenant général du Duché d'Aoste, et Chevalier du grand ordre de l'Annonciade à la ouzième création faite par le Duc **Charles I.**

Jacques de Challant, second fils du Comte Louis et frère du Comte Philibert, avait été, en vertu de la seconde-géniture établie en faveur des seconds nés, Baron d'Aymavilles et Seigneur d'Issel et S. Marcel. Jacques, second fils du Comte Louis et frère du Comte Philibert

C'est lui qui fit bâtir le château de cette dernière terre, que les Seigneurs de la branche de Fénis ont depuis augmenté

de l'appartement du côté du couchant.

Il épousa Mme **Claudine de Montagny** fille d'Antoine de Montagny, Seigneur de Brétigny, de Sarre et de Rhins, de laquelle il n'eut pas d'enfants. C'est pourquoi, à sa mort, la substitution de cette secondegéniture faite par le Comte Jacques et augmentée par le Comte Louis, eut lieu en faveur du Comte Philibert son frère aîné, et les terres qui y étaient attachées furent réunies à son domaine.

René 5ème Comte, fils du Comte Philibert

René de Challant, fils unique du Comte Philibert et de Louise d'Arbet fut, de la primogéniture et de la secondegéniture établies par les Comtes Jacques et Louis son bisaïeul et son aïeul, cinquième Comte de Challant, Seigneur de Greines, Verrès, Issogne, Châtillon, Ussel et S. Marcel et Baron d'Aymavilles au Duché d'Aoste. Il augmenta encore beaucoup les revenus de cette dernière terre par les acquisitions qu'il fit des cens et biens nobles des maisons de **Plantata**, de **Rivo**, d'**Allian**, de **Montbel** et autres.

Il était aussi Seigneur de Virieu-le-Grand en Bresse, par l'acquisition qu'il en fit du Duc **Charles III le Bon** en 1532, pour le prix de 7000 écus d'or au soleil, sous grâce de rachat perpétuel, lequel fief fut ensuite, en 1580 échangé pour celui de Rossillon par la Dame **Isabelle de Challant-Madrus** sa fille, lequel fief fut encore échangé pour les revenus de Carême, Quincinetto,



Messre René Comte de Challant Seigneur de Boffremont et Vallencen
Mareschal de Savoie qui a chassé Calvin du pays d'Aoste
l'an 1535, décoré de l'Ordre de l'Annonciade l'an 1518

(Portrait et légende existant au Château d'Aymavilles)

Nomaglio et Montalto, avec leurs péages.

Et de l'héritage de Madame **Louise d'Arberg** sa mère, il fut Souverain Seigneur de la Principauté de Vallengin sur les confins de la Suisse, du revenu de cinq mille écus d'or, et Baron de Boffremont en Lorraine, desquelles il portait, comme héritier, les armes écartelées avec les siennes propre.

Arberg

Il était aussi Seigneur et Possesseur de la ferme de Gorda ou Gardapas, dans le Montferrat, d'un très grand revenu. Outre cela, il jouissait encore d'une pension de mille écus d'or sur les revenus du Duché de Milan, à lui assignés par lettres patentes de l'empereur **Charles Quint** données à la ville impériale de le 1er Juillet 1538 en récompense des bons services rendus par lui à l'empire.

Général ?

Ce seigneur s'élevé par sa naissance et par ses alliances, si puissant par ses richesses et par le grand nombre de fiefs et terres qu'il possédait, fut encor élevé aux plus hautes dignités par son Souverain le Duc **Charles le Bon.** Il était Gouverneur et Lieutenant général du Duché d'Aoste et de la Province d'Ivrée, Grand Baillif du même Duché, Maréchal de Savoie, Chevalier du Grand ordre de l'Annonciade à la 12e création fait par le même Prince, et ensuite, sous le Duc **Emmanuel Philibert** fils du précédent, il fut Lieutenant général, tant au deçà

Charges et dignités

qu'au delà des monts. Ce fut en cette qualité qu'il fut

Le Comte René député pour la prise de possession des Etats de Savoie

commis et député par le même Prince, pour prendre en son nom possession de tous les Etats au delà des monts, qui avaient été pendant si longtemps, pendant toute la guerre, occupés par les armes des Rois de France François 1er et Henri II.

Institution du Sénat de Savoie

Par patentes du 12 avril de l'an 1559, le Duc Emmanuel Philibert institua pour provision à Chambery, capitale des Etats de la Savoie, une Cour souveraine de Justice, sous le nom de Sénat de Savoie, composé d'un Président, de dix Sénateurs, d'un avocat, d'un procureur général et de deux greffiers, un pour le civil et l'autre pour le criminel. Cette Cour jugeait en dernier ressort de toutes causes d'appel ou de première instance qui jusqu'alors étaient du ressort du Conseil Ducal séant audit Chambéry.

Services rendus au Duché (Calvin - Neutralité) par le Comte René

Le Comte René de Challant servit avec zèle et activité au service du Duché d'Aoste. Fidèle à la religion de ses pères, il combattit avec succès contre les doctrines empoisonnées que les hérésiarques **Luther** et **Calvin** s'efforcèrent de répandre dans le pays d'Aoste, d'où ce dernier fut chassé sans avoir pu y semer ses erreurs.

Le Comte René rendit encore un très grand service au pays d'Aoste par un traité de neutralité qu'il obtint en faveur du Duché, lorsque le Duc **Charles le Bon** était en guerre avec la France.

Guido 1553

En 1554, le Comte René fut fait prisonnier de guerre par les Le Comte René
Français, dans l'emblée, soit surprise de la Ville de Verceil, faite prisonnier de guerre
au mois de Février par le maréchal de **Brissac**. Il fut
conduit à Turin et tenu étroitement captif. Il ne put
obtenir sa liberté qu'en payant une grosse rançon, pour
laquelle il fut obligé d'engager une grande partie de ses
joyaux, argenterie et meubles précieux, et encore les
Seigneuries d'Ussel et S. Marcel. Celles-ci furent engagées au
Seigneur Capitaine Jean-Paul **Madrus** soit **Madruzzo**.
Le pays avait fait tout son possible pour obtenir qu'il fût
mis en liberté, tant auprès du Maréchal de **Brissac**, de
Mr de **Maugiron** Lieutenant Général en Dauphiné
et en Savoie et du Président **Rascal**, qu'auprès du Roi
Henri II lui-même, auquel on envoya le Seigneur Docteur
Michel de **Cheltane** pour solliciter cette délivrance, et encore
par la voie de M.M. le connétable de **Montmorency**
et le Duc de **Guise**, auquels on écrivit à ce sujet; mais
tout cela sans résultat satisfaisant.

Voici les propres termes de la lettre que le Roi Henri de
France écrivit au Maréchal de Brissac rapport à cette
affaire.

Quant à la plainte qu'on m'a faite du Comte de Challant,
pris dans Verceil, et autres actes faits dans la dite Ville lorsque mes
forces y entrèrent, j'ai très-bien fait entendre à l'ambassadeur des
Bailliis du Duché de la Vallée d'Aoste que la dite plainte est sans

fondement de raison, d'autant qu'il est assez notoire que la dite Ville, et le Prince auquel elle appartient, me sont actuels ennemis; au moyen de quoi ils n'ont de quoi se plaindre de ce qui a été fait; mais que tous ceux de la dite Vallée d'Aoste qui se déporteront neutralement et se contiendront en termes d'icelle neutralité, ne trouveront de mon côté, ni celui de mes ministres, autre chose que telle sincère et réciproque observation, et voulons mon cousin que les ayez en telle recommandation qu'ils connaissent que je veux vivre avec eux en aussi bonne voisinance que je m'attends qu'ils feront en mon endroit, priant Dieu mon cousin qu'il vous ait en sa sainte garde

Ecrit à Lavu ce sixième jour de Juin de l'an 1554. Signé Henri, contresigné de L'Aubespine.

Mariages du Comte René — Le Seigneur Comte René de Challant a été marié cinq fois.

Ses enfants — Il épousa en premières noces Madame **Marie de La Palu**, fille du Seigneur Jean-Philibert de la Palu, comte de Varax et de La Roche, lieutenant au gouvernement de la Bresse, Chevalier du grand ordre de l'Annonciade, et de Claudine de Rier son épouse.

En secondes noces il épousa Madame **Blanche Marie Scapardone**, riche héritière, qui lui laissa entre autres biens une ferme avec un bien de grande valeur, appelé Guardapas, au dit Duché de Montferrat.

fondement de raison, d'autant qu'il est assez notoire que la dite Ville, et le Prince auquel elle appartient, me sont actuels ennemis; au moyen de quoi ils n'ont de quoi se plaindre de ce qui a été fait; mais que tous ceux de la dite Vallée d'Aoste qui se déporteront neutralement et se contiendront en termes d'icelle neutralité, ne trouveront de mon côté, ni celui de mes ministres, autre chose que telle sincère et réciproque observation, et voulons mon cousin que les ayez en telle recommandation qu'ils connaissent que je veux vivre avec eux en aussi bonne voisinance que je m'attends qu'ils feront en mon endroit, priant Dieu mon cousin qu'il vous ait en sa sainte garde

Escrit à Saou ce sixième jour de Juin de l'an 1554. Signé Henri, contresigné de L'Aubespine.

Mariages du Comte —René— Le Seigneur Comte René de Challant a été marié cinq fois.

Ses enfants Il épousa en premières noces Madame **Marie de La Palu**, fille du Seigneur Jean-Philibert de la Palu, comte de Varax et de La Roche, lieutenant au gouvernement de la Bresse, Chevalier du grand ordre de l'Annonciade, et de Claudine de Rier son épouse.

En secondes noces il épousa Madame **Blanche Marie Scapardone**, riche héritière, qui lui laissa entre autres biens une ferme avec un bien de grande valeur, appelé Quardapas, au dit Duché de Montferrat.

En troisièmes noces, il épousa Madame **Perrone de la Chambre**, fille du Seigneur Charles de la Chambre Baron de Sermoyé, Messimieux, Seigneur de St. Hélène, Montaney et Chevalier du grand ordre, et de Madame Isabelle Maréchal son épouse

N.B. Il y a ici erreur grave de Mr Villiers Blanche Scapardone avait péri sur l'échafaud à Pavie le 20 Octobre 1526. Doña Mencia de Portugal fut épousée le 7 Janvier 1528, il n'y a donc pas de place pour une autre épouse entre ces deux là: Doña Mencia fut la 3ème, Mme Perrone de la Chambre la quatrième, et il n'y eut par de cinquième.

En quatrièmes noces il épousa .....

En cinquièmes noces il épousa Madame **Mencie de Portugal** fille du Seigneur Denis fils puiné de **Ferdinand II Duc de Branche, Comte de Lemos** et de **Béatrix de Castro** son épouse, dont la famille descendait des **Rois de Portugal**. Ce mariage fut célébré à Lisbonne par contrat du 7 Janvier 1528. Elle lui apporta en dot 10000 écus d'or, et pour 2000 écus d'or en joyaux.

De son mariage avec Dona Mencia, il eut deux filles: **Philiberte** et **Isabelle**, ci après nommées.

Il eut aussi quelques enfants naturels, entre autres:

1. **François de Challant** qui fut Abbé de S. Sulpice en Bugey et Prieur commendataire de S. Gilles de Verrès. Il est mort au mois de mai de l'an 1584.

2. **Claudine**, qui épousa en premières noces noble **Roz Favre.**

Le testament du Comte René de Challant est en date du 31 Mai 1557. Par ce testament, selon la permission qu'il avait obtenue du Duc **Emmanuel-Philibert** par patentes du 14 Août 1556 confirmées

Testament du Comte René

après sa mort par autres patentes du 1er Février 1588 entérinées le 22 Mears suivant après plusieurs réquisitions et prières, il disposa en faveur de Madame Isabelle de Challant, sa seconde fille, non-seulement du Comté de Challant, mais encore de toutes les autres terres, châteaux, seigneuries, fiefs et autres domaines qu'il possédait, tant dans le Duché d'Aoste qu'ailleurs, et cela, au préjudice d'une infinité de substitutions fidéicommissaires, première et secondegéniture et transactions desquelles il a été ci-devant fait mention, faites par tous les Seigneurs prédécesseurs de toutes les branches, pour conserver les biens et fiefs, surtout ceux de la Vallée d'Aoste, dans la seule agnation de Challant, à l'exclusion des filles; et en particulier celles des Seigneurs Comtes Jacques et Louis, son bisaïeul et son aïeul, qui appelaient à leur succession, à défaut de mâles de leur branche, les mâles des autres branches de Fenis et de Varey. Or, il y avait dans ces branches des sujets dignes de lui succéder, et à tel degré de parenté qu'il n'avait pas besoin de dispense pour y marier sa fille avec honneur et continuer ainsi la succession dans l'agnation des Challant en même temps que dans sa propre famille.

Mort de Mercie et du Comte Renié

Madame Mercie de Portugal, épouse du Comte

René de Challant est morte à Verceil au mois de Septembre de l'an 1557 (de chagrin, pour les écarts de Philiberte sa fille aînée). Le Comte René ne lui a survécu que jusqu'en 1565 (Après avoir vainement contracté un 4e mariage pour se procurer un héritier). Il mourut à Turin

Mme Philiberte de Challant, quoique aînée des filles du Comte René, fut exclue de la riche et opulente succession de son père, pour avoir manqué à la conduite qu'une demoiselle d'un si haut rang et d'une famille aussi distinguée aurait dû tenir.

Philiberte fille du Comte René, exclue de l'héritage

Elle épousa cependant Dans la suite le Seigneur Comte Joseph Tornielli, Seigneur de Bureng près de Novare, gentilhomme de l'Etat de Milan.

Mme Isabelle de Challant, seconde fille du Comte René et son héritière. Elle fut mariée, lui vivant, au neveu du Cardinal de Madrus Evêque et Prince de Trente, Gouverneur et Lieutenant pour l'Empereur Charles Quint dans l'Etat de Milan, appelé Jean-Frédéric Madrus, Comte d'Arco, Marquis de Sourions, qui fut depuis créé chevalier du Grand Ordre de l'Annonciade, à la 17e création faite par S. A. S. le Duc Emmanuel Philibert

Isabelle seconde fille de René, héritière du Comté.

Le Comté de Challant à des Seigneurs étrangers

Par ce mariage, le Comté de Challant, les Seigneuries

de Graines, Verrès, Ollogne, Chatillon, Ussel, S. Marcel, et
a Baronnie de Cogne, ont passé dans la maison de Madrus
originaire de la Ville et Evêché de Trente dans le Tyrol; de
là, dans la maison de Lenoncourt originaire de Lorraine,
et de celle-ci encore dans la maison de Conzet-Balestrin.

Le Comté et les Seigneuries qui en dépendent ont ainsi
changé trois fois de mains dans l'espace de 131 ans,
jusqu'à la revendication qui en fut faite par les
Seigneurs **Antoine-Gaspard-Félix de Challant**
Baron de Fénis et **François-Jérôme de Challant**
Baron de Chatillon, par le fameux arrêt du 23 Juin
1696 et les investitures du 1er Août suivant.

Challant aux Madrus

Jean-Frédéric Madrus C^te Comte de Challant et la Comtesse Isabelle

Jean Frédéric Madrus, Comte d'Avi et Marquis de Souriau et son épouse **Isabelle de Challant** furent donc, après la mort du Comte René, Comte et Comtesse de Challant, sixième en ordre depuis l'érection de ces terres en Comté.

Leur mariage s'était fait par contrat du 21 Octobre 1557. Le Comte René avait constitué en dot à sa fille 32000 écus d'or. Il l'avait déjà, par son testament du 31 Mai précédent, instituée son héritière.

Cette Dame, devenue ainsi héritière et successeur du Comte son père, prit cette hoirie opulente par bénéfice de la loi et inventaire et se fit réinvestir du Comté de Challant et de toutes les autres

terres situées dans les états de (la maison de) Savoie, par patentes
données en la Chambre des Comptes de Piémont en date
du 27 Janvier 1568, mais elle n'en fut pas pour
cela plus paisible dans la possession et jouissance.

1er Procès pour le Comté de Challant

En effet, les Seigneurs **François, George, Claude** et **Jean de Challant**, frères, petits fils d'Humbert de Challant Seigneur de Fénis, Montbrillon et Villarsel, et par conséquent descendus en droite ligne de Boniface Maréchal de Savoie, intentèrent procès à la Comtesse Isabelle, prétendant que, tant par la nature des fiefs et coutumes de la Vallée d'Aoste que par les substitutions fidéicommissaires de leurs communs ancêtres et les transactions faite pour conserver les biens et fiefs dans la seule agnation de Challant, à l'exclusion des filles, elle ne pouvait pas posséder les dits fiefs, ni le Comte René en disposer en sa faveur.

Ce procès fut poursuivi pendant quelques années, après lesquelles les parties contendantes transigèrent de ce différent par acte du 10 Juillet de l'an 1568, reçu par les notaires Etienne **Foldon** et Jean-Claude **Ravier**, comme suit:

Transaction du 1er procès

Madame la Comtesse Isabelle, du consentement et autorité du Comte de Maurienne son époux, céda aux dits frères de **Challant** les Châteaux et

juridictions de Chatillon, Ussel et S. Mourcel, avec toutes leurs dépendances, se réservant seulement, pendant sa vie, l'usufruit de la moitié de ménagerie. Moyennant quoi ceux-ci se départirent en sa faveur et lui cédèrent, pour elle, ses enfants et héritiers, tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur le Comté de Challant, ainsi que sur les châteaux et juridictions de Greines, Verrès, Issogne et la baronnie d'Aymavilles, avec toutes leurs dépendances. La dite transaction fut confirmée par patentes de S. A. S. le Duc **Emmanuel-Philibert** entérinées à la Chambre des comptes le 11 Août 1568.

2) Procès pour le Comté de Challant

Cependant, l'exécution de cette transaction n'eut pas lieu alors. Madame la Comtesse Isabelle se repentit de la cession qu'elle avait faite et ne voulut pas relacher les dits châteaux. Elle se fit délier du serment qu'elle avait prêté, par Mgr. l'Evêque d'Aoste, acte du 23 Avril 1569, prétendant qu'elle avait été surprise et lesée, induite à faire cette transaction par la crainte révérentielle de son époux.

Il fallut donc que les Seigneurs frères de Challant recommençassent le Procès, qui dura cette fois jusqu'en 1573, où, par arrêt du Sénat de Piémont en date du 10 Juillet, il fut déclaré n'y avoir pas

lésion dans cette transaction, et par conséquent, il n'y avait lieu à la rescission demandé par la Dame Isabelle, qui fut condamnée à l'entière exécution d'icelle. Et depuis lors, chacun jouit de son côté de ce qu'on s'était réciproquement cédé.

Madame la Comtesse Isabelle de Challant est morte à Turin le 14 Février de l'an 1596, agée de 64 ans.

Mort de la Comtesse Isabelle — Ses enfants

Elle laissait de son mariage les trois enfants mâles ci-après:

1. **Emmanuel-René de Madrus**, qui fut septième Comte de Challant, tant en vertu de la Disposition du Comte René que de celle de la Comtesse Isabelle sa mère.

2. **Ferdinand de Madrus**, qui fut Comte d'Avie dans l'Evêché de Trente.

3. **Charles-Gaudence de Madrus**, qui fut Prieur commendataire de S. Ours.

Emmanuel-René de Madrus, fils aîné du Comte Jean-Frédéric de Madrus et de Madame la Comtesse Isabelle de Challant, fut, après la mort de son père et de sa mère, septième Comte de Challant et Baron d'Aymavilles.

Emmanuel-René de Madrus — 7e comte

Il épousa Madame ---

Il en eut de ce mariage qu'un fils:

Charles-Emmanuel de Madrus, qui fut evêque

Charles-Emmanuel de Madrus — Evêque de Trente, 8e Comte

et Prince de Trente, Prévôt commendataire de S. Gilles,
et, après la mort de son père, dont il était l'unique
fils, Comte de Challant 8ème en ordre et Baron
d'Aymavilles.

Challant aux Lenoncourt

Après sa mort arrivée en 1659, cette opulente et riche succession passa à Meadame **Christine-Charlotte de Madrus** Baronne de Boffremont, sa cousine, fille de Ferdinand de Meadrus Comte d'Arc nommé ci-dessus et femme du Seigneur **Charles** des Marquis **de Lenoncourt** en Lorraine, desquels on continuera la descendance

Léonor Lennoy

Charles de Lenoncourt 9e Comte

Charles de Lenoncourt, des Marquis de Lenoncourt, maison très illustre en Lorraine, ayant épousé Meadame **Christine-Charlotte de Madrus**, fille du Seigneur Ferdinand de Meadrus fils d'Isabelle et frère du Comte Emmanuel René de Madrus, ils devinrent, par la mort du Rev^me Seigneur Comte Charles-Emmanuel de Madrus, conjointement Comte et Comtesse de Challant, neuvième en ordre

De ce mariage sont issus entre autres enfants, les deux fils ci-après:

1. **Henri de Lenoncourt**, qui fut Comte de Challant après la mort de son père et de sa mère.
2. **Antoine de Lenoncourt**, qui eut la seconde génériture établie par le Comte René, fut marquis

d'Arberg. Il n'a laissé qu'une fille, **Marianne-Françoise** qui fut femme du Seigneur marquis **Denis-François d'Haudin**, Comte, en Lorraine, et à laquelle il fit de son vivant donation de tous ses biens.

Henri de Lenoncourt fils aîné du Comte Charles et de Madame Charlotte de Madrus, fut Comte de Challant dixième en nombre et Baron d'Aymavilles après la mort de ses père et mère, tant en vertu de la primogéniture établie par le Comte René que par la donation de sa mère. Il reconnut Reines à l'Abbé de St. Maurice par acte du 18 Juillet 1661
Il prit de nouvelles investitures du Duc **Charles-Emmanuel II** par patentes du 23 Juin 1663, accordées tant pour les mâles que pour les femelles.

Henri De Lenoncourt
10e Comte

Il épousa (par contrat du 20 Juin 1661) Madame **Christine d'Havart**, fille du marquis de Senantes. (Il est mort en 1669) De son mariage sont issus un fils et une fille ci-après nommés:

1. **Charles-Louis-Joseph-Marie-François-Benoit de Lenoncourt**, qui fut Comte de Challant et Baron d'Aymavilles après son père.

2. **Christine-Maurice de Lenoncourt** qui épousa le Seigneur **Ferdinand-François de Carret**, Marquis de Balestrin dans les Langhes: on en reparlera ci après.

Charles-Joseph de Lenoncourt fut après la mort de son père, Comte de Challant onzième du nom et

Charles-Joseph De Lenoncourt
11e Comte

Il reconnut hériter à l'abbé de S. Maurice par acte du 16 Octobre 1672

Baron d'Aymavilles. Il fut le dernier Comte de Challant de la famille de Seyssel, ayant été tué à la bataille de Marsaglia le 4 Octobre 1693, dans laquelle il servait avec le grade de Colonel du Régiment de Mondovi.

Il est mort sans alliance et sans enfants.

Challant avec Carret Balestrin

Son héritage, avec le Comté de Challant et la Baronnie d'Aymavilles passa par sa mort à sa sœur Madame Christine Maurice de Lenoncourt femme de Seigneur Ferdinand François Carret, marquis de Balestrin dans les Langhes.

Ferdinand-François de Carret, Balestrin, 12e comte

Ferdinand-François de Carret, marquis de Balestrin dans les Landes, entre le Mondovi et les états de la République de Gênes et sa femme **Christine-Maurice de Lenoncourt** succédèrent au Seigneur Charles-Joseph dans le Comté de Challant et la Baronnie d'Aymavilles et furent Comte et Comtesse de Challant, douzième en nombre.

Revendication du Comté en faveur des Challant

Ce fut contre la susdite Dame Christine-Maurice et contre le Seigneur Dominique-Donat son fils, que les Seigneurs **Antoine-Gaspard-Félix** et **François Jérôme de Challant**, le premier Baron de Fénis et le second Baron de Chatillon, cousins, seuls mâles et agnats pour les survivants de l'illustre maison de Challant, obtinrent de la Chambre des Comptes de Piémont, en date du 23 Juin 1696, ce

le fameux arrêt de revendication, tant du Comté de Challant et de la Baronnie d'Aymaville que des autres fiefs qui en dépendaient, sortis de leur famille depuis cent trente et plus d'années et passés dans trois familles différentes, pendant sept générations consécutives, sortis malgré que, par la nature des fiefs aussi bien que par les substitutions fidéicommissaires et transactions réciproques des ancêtres et agnats de cette famille, ces terres et seigneuries eussent dû appartenir à leur famille et spécialement à leur branche, déjà depuis la mort du Comte François et ensuite, depuis celle du Comte René.

Branche de Fenis (suite)

Challant aux Challant

On reprend ici la branche, soit généalogie des enfants du Seigneur Humbert de Challant, Seigneur de Fenis, Montbrillon, Villarsel, Ainaus et Vermenier. le Grand, petit-fils de Boniface fils de Boniface Maréchal de Savoie, laquelle on avait été ci devant obligé d'interrompre pour donner d'abord celle de la branche de Varey, puis celle des Seigneurs d'Aymavilles, devenus comtes de Challant, des mains desquels le Comté était passé aux Madrus, puis aux Lenomont et enfin au Carret, ainsi qu'on vient de la raconter tout au long, pour faire enfin retour, après sept générations, aux agnats de Challant.



Charles de Challant-Fenis
2e fils aîné d'Humbert

Charles de Challant 2d fils ~~aîné~~ du Seigneur Humbert de Challand-Fenis, fut, par la disposition de son père, contenue dans son testament en date du 29 Juillet 1513, Seigneur de Villarsel, Arnaus, Bilens, Cornieur-le-Grand, Villargerod et Baron de Châtelard, Attaverset et Divone. Dans la suite, par la mort sans enfants de son neveu **Claude de Challant** fils de son frère **Gaspard**, il fut encore Seigneur et Baron de Fenis, dont il prit les investitures du Duc **Emmanuel-Philibert** le 9 Juin 1555, que ce Prince lui accorda en faveur de son fils aîné **François de Challant**

Charles de Challant épousa Mlle **Françoise** fille du Seigneur Jean, Comte de **Grière** et Seigneur de Cortier, et de son épouse Marguerite **de Vergy**.

Il eut de ce mariage les quatre fils ci-après nommés, lesquels ont été tous quatre mariés. Les trois premiers ont laissé de la postérité. On en donnera ci-après la généalogie.

Le testament du Seigneur Charles de Challand-Fenis est du 21 Octobre 1556, reçu par le notaire **Menas**

Il y renouvelle les substitutions fidéicommissaires de ses ancêtres, en faveur des mâles et agnats de la famille de Challant, après, cependant, avoir appelé les filles.

1. François de Challant
2. Georges id
3. Claude id
4. Jean id

} Nous quatre seigneurs des terres ci-dessus mentionnées

Ce sont ces quatre frères qui ont, les premiers, plaidé procès contre la Comtesse contre Madame la Comtesse Isabelle de Challant, fille du Comte René et instituée par lui son héritière, pour revendiquer le Comté de Challant et les terres de Greines, Verrès, Issogne, Chatillon, Ussel, S. Marcel et Aymavilles, dont le dit Comte René avait ainsi disposé en faveur de sa fille, au préjudice de tous les autres agnats de Challant, et contrairement à toutes les substitutions fidéicommissaires et transactions faites par les ancêtres communs, pour maintenir ces fiefs sous la seule agnation de Challant.

Isabelle

Mais après avoir plaidé quelque temps, ils se sont contentés de Chatillon, Ussel et S. Marcel, abandonnant à la Dame Isabelle leurs droits sur le Comté de Challant et la Baronnie d'Aymavilles, etc., ce qui fut fait par transaction du 10 Juillet de l'an 1573, ainsi que on le trouve rapporté plus au long à l'endroit où il est parlé de la Dame Isabelle et de son mari Jean Frédéric Meadows, devenu 6e comte de Challant.

Gaspard de Challant, troisième fils d'Humbert de Challant-Aymavilles, et frère de Charles, ci-dessus rappelé, avait été, par disposition contenue au testament de son père

Gaspard de Challant-Aymavilles 3ème fils d'Humbert

en date du 29 Juillet 1513 Seigneur de Ténis, avec Montbritton en Dauphiné.

Il épousa Mlle **Emerande Palmier**, fille de Jean Seigneur de Fernay en Dauphiné, Vibailliff à la Cour majeur Delphinale de Vienne, de laquelle il eut les trois fils et la fille ci-après.

Par son testament, fait en dat du 5 Août 1534, en son château de Montbritton où il est mort, il substitue à son aîné ses autres fils, l'un après l'autre, à l'exclusion des filles, et après eux il appelle ses cousins des autres branches.

Il est enterré dans l'église paroissiale de Chanas, dépendante du dit Château, à laquelle il a fait beaucoup de legs. Son tombeau est devant le maître-autel, et couvert d'une grosse pierre sur laquelle sont gravés son nom, ses armes et sa patrie.

Enfants de Jacques de Challant - Ténis

1. **Claude de Challant**, que son père avait fait son héritier et qui fut après lui Seigneur de Ténis et de Montbritton, fut tué à la bataille de **S. Quentin**, en Picardie, le 10 Août 1557, sans avoir contracté d'alliance, et ab intestat.

2. **Guillaume de Challant** embrassa l'état ecclésiastique. Il fut Chanoine à Vienne, en Dauphiné, où il mourut fort jeune.

3. **Jean de Challant** est mort peu de temps après son père, sans avoir atteint l'âge de majorité.

4. **Charlotte de Challant** épousa le Seigneur

Charles de Comillon, Baron de la Beaume en Dauphiné. Ayant survécu à tous ses frères, elle a plaidé contre son oncle le Seigneur Charles de Challant et ses fils, pour le fief de Fenis, auquel elle prétendait hériter, au préjudice des substitutions fidéicommissaires de ses ancêtres, même celle de son père. Mais après avoir longtemps plaidé, elle fut enfin déboutée, de manière que le fief de Fénis fut réuni à la branche de Charles, ainsi qu'il a été dit à propos du dit Seigneur Charles.

François fils aîné de Charles de Challant-Fénis

François de Challant fils aîné du Seigneur Charles de Challant-Fénis Seigneur de Villarsel, Aymaro, Cormeiu-le-Grand, Brieux, Fénis, etc. fut consegneur des mêmes terres que son père.

Il épousa en premières noces **Benoite Geoffray** et en secondes noces Mlle **Michelle de Blonay**, desquelles il a laissé entre autres enfants un fils et trois filles qui suivent:

1. **Jean-Prosper de Challant**, duquel on continuera la descendance après celles de ses trois oncles frères de son père.

2. **Laure de Challant**, première femme du Seigneur Léonard d'Avise.

3. **Jeanne de Challant**, femme du Seigneur **Jean Maillard de Rovmont**, Chevalier de S. Jean de Jérusalem, dont il quitta la croix pour se marier.

4. ?

Georges second fils de Charles de Challant. Denis Baron de Chatillon



Georges de Challant, second fils de Charles de Challant. Denis fut conseigneur des terres de son père, issuits de l'accommodement fait avec Madame la Comtesse Isabelle de Challant, dont il a été parlé ci-devant, les quatre frères ayant partagé, par acte du 15 Juin 1590, acte reçu par Noble François **Bellesi**, notaire, il devint Baron de Chatillon, dont il commença la branche, qu'il distingua par une palme d'or dont il chargea le haut de la bande de son écusson.

Il fut capitaine de la Garde de S.A.S.L Duc **Charles Emmanuel I**, Colonel des milices, Grand bailliff du Duché d'Aoste et Gouverneur du même Duché et de la Province d'Ivrée après le Seigneur Belende son frère, Grand Maître de Savoie

Il a été marié deux fois. Il a épousé en premières noces Mlle **Jeanne de Gallier** fille et héritière de Louis de Gallier Baron de Bressi et Merieu, de laquelle il n'eut point d'enfants.

En secondes noces, il épousa Mlle **Adriane Costa** fille du Seigneur Jean-Georges Costa Comte de la Trinité, de laquelle il a eu les trois fils et les trois filles ci-après.

Il est mort le 5 Février 1595, à Châtillon, d'où il a été apporté à S. François, au tombeau de sa famille.

1. Raul. Emmanuel de Challant, qui fut Baron de Châtillon après son père, continuera la descendance.

Enfants de Georges second fils de Charles

2. Charles. Gaspard de Challant, le troisième, mort l'âge de quatre ans.

2. Jean Baptiste de Challant, le second, mort à l'âge de 17 ans.

4. Luciane de Challant, qui épousa le Seigneur Charles-Emmanuel de Bovento, Comte de S. Pierre, Chevalier Seigneur de S. Julien et de Châtillon. Michaille.

5. Bonne de Challant, épousa le Seigneur Barpallia des Comtes de Mevette et de St. Second, Seigneur d'Osegna

6. Marguerite de Challant, épousa Messire Gaspard de Chevron, Baron de Villette en Tarentaise et Seigneur de Gis

Claude de Challant, troisième fils du Seigneur Charles de Challant-Fénis, fut, avec ses frères, cosseigneur des terres de son père. Ensuite, lorsqu'ils se partagèrent les terres provenant de l'héritage de leur père et celles que leur avait cédées Mad. la Comtesse Isabelle de Challant, il eut pour sa part Villeneuve. Il devint aussi Seigneur de S. Vincent et de la Rivière de Montjovet, par l'inféodation que lui en donna le duc **Charles-Emmanuel I**, démembrant ces deux terres du Mandement de Montjovet, en échange et compensation des prétentions que ce Seigneur revendrait

Claude de Challant troisième fils de Charles de Challant-Fénis

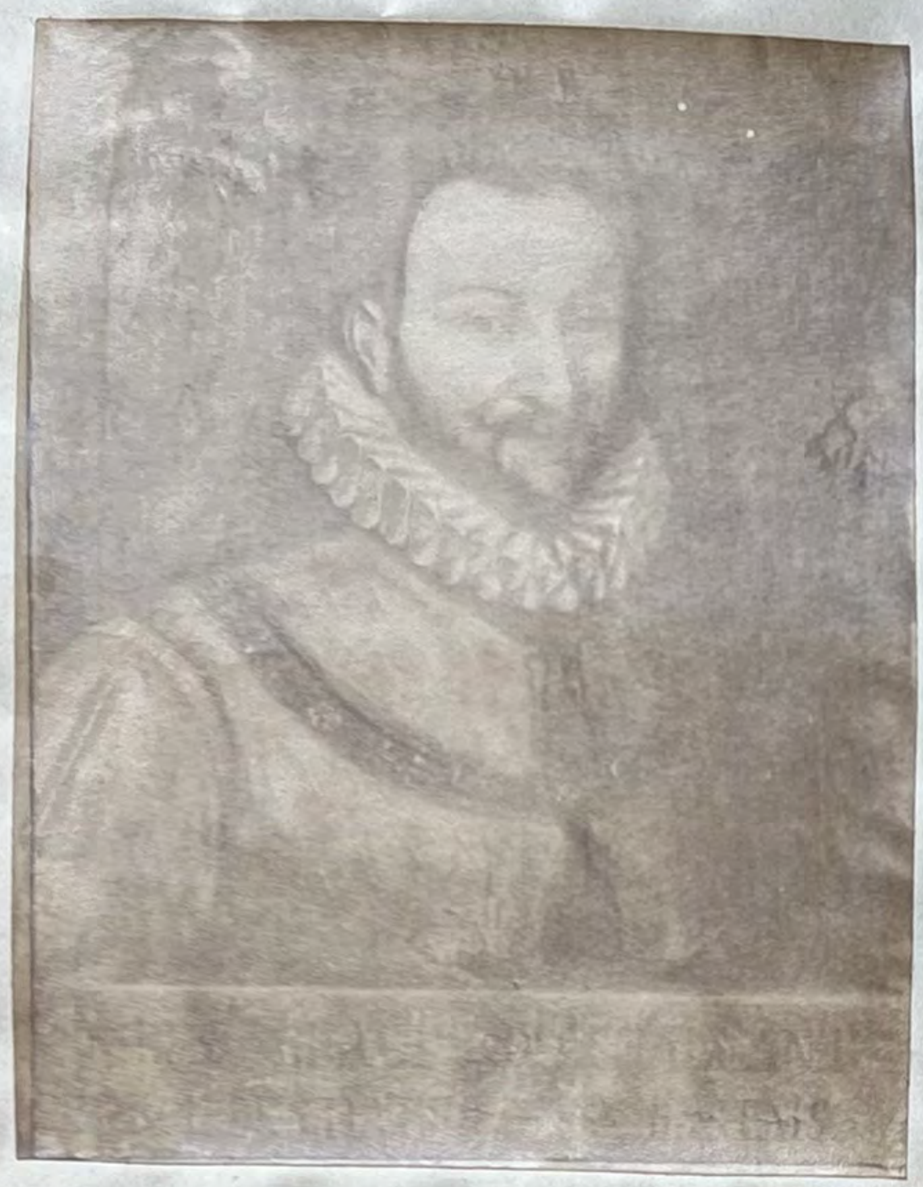
vers la Couronne pour la terre, Seigneurie et Baronnie de Varey, au pays de Bugey, que le Duc **Emmanuel-Philibert**, après la mort sans enfants du Seigneur Etienne-Philibert de Challant, dernier Seigneur de la Branche de Varey, avait vendue à Messire Claude de l'Aubespine, Baron, Seigneur de Silly, gentilhomme bourgignon, avec promesse de toute éviction, non obstant les substitutions faites par les prédécesseurs dudit Seigneur Etienne-Philibert en faveur des autres branches.

Il devint encore dans la suite Seigneur de S. Marcel, par la mort sans enfants de son frère cadet, le Seigneur **Jean de Challant**, dont on parlera ci-après.

Missions et charges de Claude de Challant

Le Seigneur Claude de Challant a été ambassadeur de son Prince aux Cantons Suisses, au Roi de France **Charles IX**, et ensuite à l'empereur **Maximilien II** et à ses frères **Ferdinand** et **Charles**, Archiducs d'Autriche, au Duc et Electeur de **Saxe**, et encore à l'empereur **Rodolphe**, auquel, en 1587, il prêta, au nom de S. A. S. le Duc **Charles-Emmanuel I** le Serment de fidélité pour toutes les terres que ce Prince tenait à fief de l'empire.

Il fut aussi gentilhomme de la Chambre de S. A. R., Grand Maître de Savoie, Gouverneur et Grand Bailli du Duché d'Aoste, Gouverneur de la Ville et Province d'Ivrée, et Chevalier du Grand Ordre de l'Annonciade



Messre Claude de Chaillant, Baron de Chatillon
et de Pouis 1581 (Portrait et légende existant au Château d'Agnanville)

de la 19e. création.

Son épouse et ses enfants.

Claude de Challant épousa Mlle **Bonne de Savoie**, fille du Seigneur Philippe de Savoie, Seigneur de Raconix (Racconigi)

Il eut de ce mariage les trois fils et les trois filles ci-après:

1. Bernardin de Challant mort en bas âge
2. Georges id mort en bas âge
3. Antoine François id aussi mort jeune, trois semaines après son père, de manière qu'après sa mort, le fief de Fenis a passé au Seigneur **Jean-Prosper**, son cousin Germain, fils du Seig (François de) Charles de Challant-Fenis
4. Marguerite de Challant
5. Isabelle de id
6. Paule ou Pauline id

} morts en bas âge.

, qui a été mariée au Seigneur **Paul Solar** Comte de Moretta, Ecuyer et gentilhomme de la Chambre de S.A.R., auquel elle porta en dot la Juridiction de S. Vincent et de la Rivière de Montjovet.

Son testament et sa mort.

Le Seigneur Claude de Challant fit son testament au château de Raconix le 14 Janvier 1590, reçu par le notaire Fugnetti. C'est aussi là qu'il mourut, pendant ce même mois de janvier. Son corps fut transporté à Aoste et déposé dans le tombeau de sa

famille, à l'église de S. François.

Jean, quatrième fils de Charles de Challant-Fénis

Jean de Challant quatrième fils de Charles de Challant-Fénis, fut d'abord, comme ses frères, coseigneur des terres délaissés par son Père. Puis, après la transaction avec la Comtesse Isabelle et le partage qui s'ensuivit, il eut en partage S. Marcel.

Il épousa Mlle **Isabelle Costa** fille du Seigneur Jean Costa, Comte de Frolonghera, de laquelle il n'eut qu'une fille, ci-après nommée.

Il mourut en 1577, et son héritage a passé à son frère ci-dessus, Claude de Challant.

Il laissait une fille unique, **Françoise de Challant**, qui épousa le Seigneur **Raul. Emile de S. Martin** de Parelle, des Comtes de S. Martin, Marquis de Pirot, lequel fut depuis Lieutenant général de la Cavalerie, Grand bailliff du Duché d'Aoste, Gouverneur du même Duché, de la Ville et province d'Ivrée et successivement, Chevalier du Grand ordre de Savoie.

NB. On recommence ici, après les quatre frères fils de Charles de Challant-Fenis, les branches des deux aînés, François et Georges, les seuls qui aient continué la descendance de la Famille de Challant, le premier, dans la Branche de Fenis, le second, comme chef de la branche de Chatillon. Cette dernière est la seule qui subsiste encore aujourd'hui.

Jean Prosper fils aîné de François de Challant-Féniz (fils de Charles)

Continuation de la Branche de Féniz

Jean Prosper de Challant, fils unique de François fils aîné de Charles de Challant-Féniz, fut Seigneur des terres parvenues à son père de l'Aîné de son aïeul et après la mort de Seigneur Claude son cousin, fils de Harpard, rappelé plus haut, il fut enfin Seigneur et Baron de Féniz.

Il a été gentilhomme de la Chambre de S. A. R. et Colonel des milices du Duché d'Aoste.

Il a épousé Mlle **Amedée Tarpallia**, fille du Seigneur Nicolas Tarpallia, Grand Ecuyer de S. A. R. le Duc **Emmanuel-Philibert**, de laquelle il a eu les enfants ci-après nommés.

Son testament est du 29 Juin de l'an 1596, et porte toujours la substitution des mâles, à l'exclusion des filles.

1. Claude Léonard de Challant, qui fut Baron de Féniz après la mort de son père.
2. François de Challant, mort sans alliance, du mal contagieux qui désola le Pays en 1630.
3. Georges de Challant } morts en bas âge
4. Octave id }

Claude-Léonard fils de Jean-Prosper de Challant-Féniz

Claude-Léonard de Challant, fils aîné de Jean-Prosper, fut, après la mort de son père, Seigneur et Baron de Féniz, dont il fit renouveler les investitures par patentes de Madame Royale Chrétienne de France comme tutrice de S. A. R. le Duc **Charles Emmanuel II**,

expédiées en date du 10 Juillet 1643.

Il fut chambellan pour S. A. R., et Collonel du régiment d'en haut des milices.

Il fit son testament le 18 Juin 1650 et mourut le lendemain, 19.

Il avait épousé Mlle Catherine Carron fille du Seigneur Jean Carron Comte de Buttilières, premier Secrétaire d'Etat de S. A. R. Il eut de ce mariage les trois fils et les cinq filles qui suivent.

1. Antoine-Gaspard-Félix de Challant, qui succéda à son père
2. Jean Antoine de Challant Mort sans alliance.
3. Etienne id Mort sans alliance en 1661
4. Marie-Gasparde id
5. Marie-Amédée id
6. Jeanne-Marie id
7. Marie-Innocente id
8. Anne-Françoise id religieuse au Couvent (des Dames) de la Congrégation de Notre-Dame, par contrat du 18 Août 1661.

Antoine-Gaspard-Félix fils de Claude-Léonard de Challant-Féris

Revendication du Comté

13e Comte

Antoine-Gaspard-Félix de Challant fut, tant de l'choix de son père que de celle de ses deux frères, Seigneur et Baron de Féris et des autres terres appartenant à la famille.

Extrait de l'arrêt obtenu le 23 Juin 1696, de la

revendication du Comté de Challant et de la Baronnie d'Aymavilles, contre Madame Christine-Maurice de Lenoncourt Marquise de Balestrino-Carel et son fils le Seigneur Dominique-Donat, rappelé plus haut, il fut, comme aîné des agnats survivants de l'illustre famille de Challant, **Comte de Challant** treizième en ordre et Baron d'Aymavilles.

Il était aussi Colonel du Bataillon d'en haut des milices du Duché d'Aoste.

Il épousa Mlle **de Provane**, fille du Seigneur Comte Charles de Provane Comte de Collegno.

De ce mariage, il n'a eu qu'une fille, , qui s'est fait religieuse au couvent de S. Michel, à Torée, où elle est morte du vivant de son père.

De manière que le Comté de Challant, la Baronnie de Fénis et d'Aymavilles, ainsi que tous les autres fiefs et seigneuries qu'il possédait, ont passé (après sa mort survenue au printemps de 1706 dans sa maison d'Aoste) tant en vertu des substitutions fidéicommissaires, transactions, premier et seconde génitures établies par ses ancêtres, soit de la branche qui fut toujours l'aînée, soit des autres branches, qu'en vertu de la disposition contenue dans son testament en date du 21 Août 1703, reçu par le Notaire **Régis** aux Seigneurs **Georges-Francois**

et Joseph-Félix de Challant, premier et second fils vivants du Seigneur François-Jérôme de Challant Baron de Châtillon, ses cousins au quatrième degré et les plus prochains à lui succéder, c'est-à-dire, que le Seigneur Georges-François comme l'aîné, fut Comte de Challant et Baron de Fénis, et le Seigneur Joseph-Félix, comme second-né, fut Baron d'Aymavilles avec une pension de 40 à 50 pistoles sur la dite Baronnie de Fénis, en attendant que les Seigneuries d'Ussel et de S. Marcel, engagées pour des droits de dots des demoiselles de la maison eussent été dégagées par le Seigneur Comte de Challant.

Il pouvait dire les seuls

Branche de Châtillon



On reprend à présent la descendance du Seigneur Georges de Challant fils de Charles de Challant-Fenis, Baron de Châtillon, qui est la seule qui subsiste encore aujourd'hui.

Paul Emmanuel fils de Georges de Challant-Châtillon

Paul-Emmanuel de Challant fut, de l'héritage de son père, Baron de Châtillon et Seigneur d'Ussel par son mariage avec Mlle Leonza **de S. Martin** de Strambin, fille du Comte François, il fut encore Seigneur de Perosa en Canavais. Ce mariage fut célébré le 16 Octobre 1616.

Il fut encore Colonel des milices du Duché, et ensuite Gouverneur du même Duché, constitué par

les Sérénissimes Princes **Maurice** et **Thomas de Savoie**, en temps des guerres civiles qui eurent lieu pour la tutelle et régence de Mgr le Duc **Charles-Emmanuel II**, de laquelle constitution il présenta dans les assemblées et conseils tenus le 11 et 12 avril de l'an 1639 ses lettres et patentes.

Il a exercé cet emploi jusqu'au 17 Septembre 1641, où il est mort à Asti, dans la maison des frères **Lyboz**, aujourd'hui du Sieur Conseiller **Brunel**, à cinq heures du matin, non sans soupçon qu'il ait succombé à la suite d'un empoisonnement.

Le Seigneur Paul Emmanuel de Challant, Baron de Chatillon, avait eu de son mariage avec Mlle de S. Martin les deux fils et les deux filles qui suivent.

1. **Thomas de Challant**, mort jeune et sans alliance.
2. **François Jérôme de Challant**, qui fut Baron de Chatillon et Seigneur d'Ussel après son père.
3. **Christine de Challant**, qui épousa le Seigneur Comte de **Lombriasco** en Piémont.
4. **Anne Marie de Challant**, morte fille, en bas âge.

François Jérôme de Challant fut, par la mort du Seigneur Paul-Emmanuel son père, Baron de Chatillon et Seigneur d'Ussel, et par celle de son oncle, il fut aussi Seigneur de Pronse (Revoa) dans le Canavais.

François Jérôme fils de Paul-Emmanuel de Challant-Chatillon

Revendication du Comté

13e Comte

Il était Colonel des milices d'en bas, bataillon du Duché d'Aoste, et Gentilhomme de la Chambre de S.A.R.

Il a renouvelé le procès que ses prédécesseurs et ceux de la branche de Fénis avaient déjà poursuivi à plusieurs reprises contre les détenteurs du Comté de Challant et de la Baronnie d'Aymavilles, mais toujours inutilement, jusqu'à la mort, en 1693, du Seigneur Charles-Joseph de Lenoncourt dernier Comte de Challant de cette famille, ensuite de laquelle, son héritage étant passé à sa Sœur Mad.e Christine-Maurice de Lenoncourt Marquise de Balestrin, le Baron de Chatillon reprit les errements du procès avec beaucoup plus de vigueur, par rescrit de 6 Octobre 1693, et sut habilement profiter de la conjoncture que le Seigneur Marquis de Balestrin refusait de faire adhérence du fief impérial qu'il possédait dans les Landes, sur le finage des terres soumises à l'administration de son Souverain, pour se ménager la protection de celui-ci, au moyen de laquelle il eut enfin le bonheur d'obtenir de la Chambre des Comptes de Piémont, en date du 23 Juin 1696, contre la Dame Christine Maurice prédite et le Seigneur Dominique Donat son fils, ce fameux arrêt de la revendication du Comté de Challant, Baronnie d'Aymavilles, châteaux

biens, fiefs et autres redevances qui en dépendent, avec adjudication des fruits liquidés à une grosse somme d'argent.

Par le moyen de cet arrêt, le Seigneur Baron de Chatillon fut encore, conjointement avec le Seigneur Antoine-Gaspard-Félix de Challant Baron de Fénis nommé plus haut, Comte de Challant treizième en ordre et Seigneur de Verrès, Issogne et mandement de Greines.

Ces deux Seigneurs furent investis des terres du Comté et de la Baronnie d'Aymavilles en la Chambre des Comptes par patentes du 14 Août de la même année 1696. (1)

Mais comme le Seigneur Baron de Chatillon avait presque tout seul soutenu ce grand procès, avec des frais immenses, et pour y faire face, il avait non-seulement vendu sa terre de Trouse en Cambrais, mais encore contracté des dettes considérables, il joint, du vivant même du Seigneur Baron de Fénis, et quoique celui-ci fût l'aîné des agnats de la famille de Challant (auquel le Comté devait appartenir suivant les substitutions fidéicommissaires et les primogénitures établies par leurs communs ancêtres), non-seulement du titre de Comte de Challant, mais encore des revenus qui en dépendent, ayant été ainsi convenu amiablement et de commun accord entre eux.

Le Baron de Fénis, n'ayant point d'enfants, s'est

(1) (Conseil des Comptes) Le 3 Septembre 1696 les Seig. Barons de Fénis et de Chatillon ont présenté à l'Assemblée la Sentence par eux obtenue de la Chambre du Piémont du 23 juin dernier, au procès du Comté de Challant, baronnie d'Aymavilles et autres fiefs en dépendant, en contradiction du patrimonial de S.A.R. de la dame Christine-Maurice et Donat, mère et fils Balestrin, l'investiture du dit Comté de Challant, baronnie d'Aymavilles et autres fiefs en dépendant, faite par la dite Chambre des Comptes de Piémont du 14 août dernier, scellé du grand sceau de S.A.R. en cire rouge, signé Nicola, la délégation par lettre de cachet de S.A.R. du 19 du dit août en la personne du Seig. Comte et Sénateur Ovenati, rapporteur de la cause, pour lui en donner la possession, faire inventorier les effets qui se trouveront dans les châteaux, prendre testimoniales de l'état où ils sont et des lieux qui en dépendent et finalement une acte de possession donné au feu Seig. Comte Jacques de Challant, sous le règne de feu Louis, du 14 octobre 1496 – de laquelle présentation les dits

* Seigneurs ont requis leur Chambre de leur donner acte, ce qui leur a été accordé, sauf à faire valoir leurs prétentions, notamment à l'égard de la dite Baronnie d'Aymavilles, à l'égard de laquelle ils ont déclaré vouloir se pourvoir par devant le Conseil de Turin, à l'effet de faire déclarer indivisible, à l'exclusion des filles, la dite Baronnie avec ses appartenances et dépendances, ainsi que le tout a été possédé jusqu'à présent par les mâles de la famille de Challant, et ce conformément à la volonté des fondateurs, ainsi qu'il est porté par les titres primordiaux de la dite substitution.

N.B. Cet avis a été donné par Messire Challant, Président.

contenté du titre de Comte de Challant et des fruits de la Baronnie d'Aymavilles.

Le Seigneur François Jérôme de Challant, Baron de Châtillon et Comte de Challant, épousa Madlle **Diane-Françoise Solar** fille du Seigneur Solar Comte de Morette, de laquelle il a eu huit garcons et trois filles ci-après nommés, sans compter ceux qui sont morts en bas âge

Il est mort en 1702. Son testament, du 15 mai de la dite année, reçu par le notaire Brunod Antoine, renouvelle les fidéicommis de ses ancêtres, confirme la primogéniture et secondogéniture établies par les Comtes Jacques et Louis, avec le même ordre de succession, institue les autres garçons en une pension et dote les filles.

La dite primogéniture fut approuvée par patentes de la Duchesse Royales du 27 Septembre 1708 et entérinée en la Chambre du Sénat du Piémont le 6 Octobre suivant, à la réquisition du Comte Georges-François

Enfants de François Jérôme Baron de Châtillon et Comte de Challant

1. **Emmanuel-Boniface de Challant**, qui portait le titre de Baron d'Ussel, est mort garçon, quelques années avant son père, étant officier au Régiment des Gardes de S.A.R.

2. **Georges-Francois de Challant**, Comte de Challant, Baron de Châtillon et de Fénis après la mort de son père

et celle de son cousin Antoine-Gaspard de Fenis, continuera la descendance comme ci-après.

3. **Joseph-Félix de Challant**, du consentement de son frère Comte de Challant, porte le titre de Baron de Chatillon, quoiqu'il n'en perçoive pas les revenus; il est Baron d'Aymavilles en vertu de la secondegéniture établie et augmentée par les Comtes Jacques et Louis.

4. **Jean-Antoine de Challant**, tué au siége de Turin en 1706, étant Capitaine dans le Régiment de Piémont.

5. **François-Jérôme de Challant** est officier dans les dragons du Roi - chevalier de Verrès - mort à Chieri sans alliance.

6. **Paul-François de Challant** embrassa la carrière ecclésiastique et fut Prévôt de S. Gilles de Verrès.

7. **Ignace-Martin de Challant** fut, dans son jeune âge, page du Roi; puis écuyer, et plus tard, capitaine dans le Régiment des Dragons de Piémont et Chevalier commendeur de la Commanderie d'Aygnebelle et de la Maladière d'Entresex dans l'ordre de S. Maurice et Lazare.

8. **Jean Baptiste de Challant** est officier dans un Régiment d'infanterie de Savoie.

Ces quatre derniers frères, informés des premières et secondegénitures établies par leurs ancêtres, les ont confirmées, renonçant aux droits à la succession de leur père, du Baron de Fénis et de leur frère Jean-Antoine, moyennant une pension, et cela, par actes du

21 Août et 10 Septembre 1708, reçus par les notaires Asinello et Pascalis.

9. Madeleine --- de Challant épousa le Seigneur Comte de Lombriasq en Piémont.

10. Marie-Thérèse-Elione de Challant fut religieuse au Couvent des Dames de la Visitation, à Aoste; elle y est morte le 15 Mai 1721.

11. Jeanne-Baptiste de Challant est pensionnaire perpétuelle au Couvent des Dames de Ste-Catherine d'Aoste.

Georges-François de Challant 14e-Comte

Georges-François de Challant, après la mort de son frère François-Jérôme et de son cousin Antoine-Gaspard-Félix, en devenu Comte de Challant, Baron de Chatillon et de Fénis, desquels fiefs il a pris de nouvelles investitures de S.M. le Roi Victor-Amé II, par patentes expédiées en Chambre des Comptes en date du 3 Avril 1715, et cela, tant en vertu de la primogéniture établie par les Comtes de Challant qu'en vertu de la disposition faite en sa faveur par son cousin le Seigneur Antoine-Gaspard

Son frère le Seigneur Joseph-Félix, Baron d'Aymavilles ayant acquis de Monseigneur le Baron Charles-François de Vallaise la terre de Montjovet, l'avait revendue quelque temps après à un Seigneur piémontais, vers lequel le Seigneur Comte Georges-François en a fait.

la rétraction lignagère. Il la possède aujourd'hui et par ce fait, il est aussi Comte de Montjovet.

La grande quantité de dettes dont il a été chargé, tant pour des droits de dots non payés que pour celles que son père avait contractées dans la poursuite du grand procès de revendication, l'ont obligé, avec la permission de son Souverain, de vendre, pour en acquitter une partie, la Baronnie de Feins, un des plus anciens fiefs de la maison de Challant, lié par l'ancienneté la plus reculée et par les fidéi-commis les plus étroits.

Le Seigneur Comte **Balthazard de Saluces**, Comte de **Castelar. Paesana**, en a fait l'acquisition pour le prix de L. 90000 et en jouit depuis l'an 1718

Le dit Seigneur Comte Georges-François de Challant, gentilhomme de la Chambre du Roi, a épousé Mlle **Raule. Christine Solar** fille du Seigneur Octave Solar Comte de Gorzon, laquelle était, à l'époque de son mariage, Demoiselle d'Honneur de la Reine. Ce qui fut fait par contrat du 7 Avril 1706, Mathieu Not.

Il est mort le 28 Décembre 1729. Ses enfants sont: trois fils et cinq filles, comme suit:

1. **Charles. François. Octave. Ignace de Challant**, né en 1711, Comte après son père, 15e en ordre
2. **Joseph. Louis. Augustin de Challant**, né en 1712. Tué au siège de Coni en 1744

3. Maurice. Philippe de Challant, né le 28 mai 1724, qui fut Baron d'Aymaville et le dernier mâle de la (1)

4. Silvie de Challant épousa le 15 Juin 1722 le Seigneur Joseph. Ignace de S. Martin de Strambin, Comte de Borgiallo.

5. Gabrielle de Challant épousa le Seigneur du Comte de Villa. Faletto, dans l'Artesan, le jour de la Nativité de la T. S.t. Vierge de l'an 1728.

6. Pauline. Christine de Challant a pris l'habit de religieuse au Convent de la Visitation d'Aoste le Dimanche 21 Novembre 1728 et a fait sa profession le Dimanche 21 Novembre de l'année suivante 1729.

7. Barbe. Louise de Challant épousa le 3 Juillet 1737 le Seigneur Louis-Dominique de Camerona des Marquis d'Ivrée et de Carret dans les Landes.

8. Anne. Marie. Elisabeth de Challant épousa en Janvier 1738 le Seigneur Salmatorio, Comte de Villars

Charles-François. Octave de Challant, 15e Comte

Charles. François. Octave. Ignace de Challant, Comte actuel, 15e en ordre, a épousé en mars 1739 Mlle Bonne-Isabelle-Bolzowine de Brassicard, fille et cohéritière du Seigneur Comte de Brassicard, pour lors veuve d'un Seigneur de la Maison Avogadro de Vercil, quoique

(1) grande famille de Challant. Il est mort à Aoste le 18 Octobre 1804.

seulement âgé de 21 ans.

De ce mariage sont issus les enfants suivants.

Ajouté

François-Maurice-Grégoire fut le fils et le successeur du Comte Charles-François-Octave-Ignace. Il avait épousé Mlle Gabrielle Canalis de Cumiana dont il eut un fils unique, François-Maurice-Jules-Hyacinthe, mort à Châtillon le 2 Mai 1802 âgé de 8 ans.

Le Comte François-Maurice-Grégoire était déjà mort avant son fils, le 29 Mars 1796, à Turin.

Sa veuve épousa secondement noble Aimé-Louis d'Entrèves alors capitaine dans les Cadets le Régiment d'Aoste, et depuis, major, commandeur et Directeur de l'Hôpital mauricien. Elle est morte à Châtillon le 21e Août 1841.

Du Comte d'Entrèves, ses biens passèrent au frère de celui-ci, le président Claude d'Entrèves, qui les a laissés à son fils, le Comte Christin Passerin d'Entrèves, possesseur actuel.

Le Comte Charles-François-Octave-Ignace avait eu aussi une fille, Marie Thérèse, qui eut en héritage le Château d'Aymavilles et devint Comtesse de la Roera. Elle est morte à Turin en 1837, âgée de 84 ans et fut la dernière survivante de la grande famille des Challant.

François-Maurice Grégoire de Challant, 16e Comte et Dernier

CLX

Rasserin



Rasserin, anciennement Andriveti, famille qu'quelques-uns disent tirer son origine de l'Italie. Du temps où les factions des Guelfes et des Gibelins la désolaient par leurs luttes fratricides, un guelfe, pour éviter la fureur des partis, ou obligé par quelque autre raison à quitter son pays, se retira avec sa famille, emportant une grosse somme d'argent et autres effets considérables et vint chercher la solitude et la tranquillité dans la Vallée de Valdornanche, où la proximité de la frontière le mettait à portée de passer plus loin, dans le cas où l'on fut venu l'inquiéter dans ce pays écarté, où il vivait paisiblement, inconnu, avec sa famille. Il prit le nom d'Andriveti, pour ne pas être connu sous celui de sa famille, qui devait avoir rang dans sa faction, alors ruinée.

Un des fils de cet aventurier, dont on ignore le vrai nom, acquit après la mort de son père de grands biens, non seulement à Valdornanche, mais encore ailleurs, sur le territoire de Cly et de Chatillon, et commença à se faire connaître dans le Duché.

Quoi qu'il en soit de l'origine et de l'histoire de cette famille, on ne peut se baser pour cela que sur la tradition, que nous donnons telle qu'elle nous est parvenue.

Le plus ancien qu'on a connu et dont on a fait la tige de cette famille est un Pierre Rasserin, surnommé

Andriveti, qui vivait à Valtornanche vers l'an 1400. Il eut entre autres enfants les trois fils qui suivent:

1. Jean Rafferin, qui continue la descendance.
2. Jacques id , qui était chanoine de la Cathédral d'Aoste et de celle de Sion, en même temps.
3. Nicod id , docteur ès-droits, qui fit l'office d'avocat fiscal du Duc Louis de Savoie les années 1455 et suivantes.

Noble Jean-Rafferin Andriveti était notaire. Il est intervenu au rang des impairs dans une sentence rendue aux connaissances le 11 Février 1466.

Il eut, entre autres enfants, un fils nommé André.

Noble André Rafferin quitta entièrement le surnom d'Andriveti, pour retenir seulement celui de Rafferin ou Rafferini, qu'il transmit à ses descendants. Il était notaire et vivait en 1480. Il eut les quatre fils qui suivent:

1. Grat Rafferin qui continuera la Descendance.
2. Pierre id , mort en bas âge
3. Jean id
4. André id } qui n'ont pas laissé de suite.

Noble Grat Rafferin, notaire comme les précédents, vivait en 1500. Il épousa Mlle Marie-Jeanne, fille et héritière de Guillaume Govret, de laquelle il eut, entre autres enfants, les deux fils qui suivent:

1. Jean Rafferin, premier né } Ils entrèrent tous deux au
2. Jean id , second né } service de leur Souverain, le

Duc Charles, le Bon.

Noble Jean Raffarin, le premier, était notaire comme Branche de Jean premier
les précédents et homme de justice. Il fit l'office de Vibailly ni de Lieut Raffarin
du Duché pendant les années 1519, 20 et 21. Il fut marié
deux fois. Il épousa en premières noces Mlle Perronette, fille
de noble François Volbert, d'Yutod; et en secondes noces,
Mlle Jeanne des Clermont. Il eut de ces deux mari-
ages, entre autres enfants, les deux fils et les deux filles
qui suivent:

1. Jean Raffarin } dont on parlera ci-après.
2. Pierre id }
3. Perronette id } On ne sait rien de leur alliance.
4. Clémente id }

Noble Jean Raffarin, l'aîné des deux fils, fit l'office de
Trésorier des deniers publics du Duché, par constitutions du
10 Décembre 1540 et 1542 confirmées par Décret du Conseil
Général du 7 mai 1544. Par la première constitution, il était
associé avec noble Antoine Foldon; par la seconde, il était
seul et en chef. Il a exercé cet emploi jusqu'en 1563, à raison
d'un liard par florin de gage. Il fut ensuite Trésorier de
Savoie, avec le Sieur de Beaumont. Cavra, mort sans
postérité.

Noble Piere Raffarin, second des fils, n'eut qu'une
fille nommée Jacqueminne, et en eux a fini la branche

de Jean Patterin premier né de Grat.

branche de Jean Patterin second né de Grat.

Noble **Jean Patterin**, second né de Grat, servait comme officier dans les troupes commandées par le Duc **Emmanuel-Philibert**, dans les Flandres. Pour le récompenser de ses bons services, le Duc l'anoblit avec toute sa famille, par patentes données à Bruxelles en date du 28 Octobre 1566. Il lui donna pour armoiries: un champ d'azur au tanton d'or accompagné de quatre étoiles aussi d'or, avec ses lambrequins, tortils, serviettes bouffantes et contimbre surmonté d'un passereau au naturel soutenant du pied droit une épée nue, avec la devise "Virtus colos terrasque capit".

Ces patentes ont été vérifiées à la Chambre des Comptes, après le retour du Prince dans ses Etats.

C'est la même armoirie que cette famille a toujours gardée depuis et qu'elle conserve encore à présent. Il nous paraît que si cette famille avait l'origine illustre qu'on dit, elle ne se serait pas fait ranoblir et n'eut pas changé ses armoiries.

Noble Jean Patterin, second né, était aussi notaire, il eut une nombreuse famille de huit garçons et une fille, ci-après nommés. Ces huit garçons, tous, sauf l'aîné, se sont mariés et ont formé leur branche. La plupart subsistent encor à présent.

1. **Grat Patterin**, mort jeune et sans alliance, du vivant de son père.

2. Jean-Michel Rafferin
3. Jean-André id
4. Antoine id
5. Jean-Pierre id
6. Jean-Jacques id
7. Gabriel id
8. Grat id, second de ce nom.
9. Antoinette id, qui épousa le nommé Jean-Michel, du Bourg de Montjovet.

Ils ont formé chacun leur branche

Noble **Jean-Michel Rafferin**, second fils de Jean, s'établit à Montjovet. C'est lui qui a fait bâtir la chapelle qu'on voit encore aujourd'hui, en sortant du Bourg, du côté du Piémont. Il vivait encore en 1582, où en conseil général du 17 Janvier, il mit sa déclaration pour les fidéi-commis.

Branche de Jean-Michel second fils de Jean de Grat

Il est mort sans enfants et en lui a fini sa branche.

Noble **Jean-André Rafferin**, troisième fils de Jean, eut entre autres enfants, les trois fils ci-après

Branche de Jean-André 3e fils de Jean de Grat.

1. Jean-Nicolas Rafferin
2. Jean-Michel id
3. Jean id

On en parlera ci-après.

Noble **Jean Nicolas Rafferin** a laissé **Jean-Pierre**, en la personne duquel a fini ce rejeton.

Noble **Jean-Michel Rafferin** n'a laissé qu'une fille nommée **Anne**, qui épousa noble Annibal **Ricarand**, des Comtes de Montalto.

Noble Jean Rafferin a eu quatre fils : Grat, Alexandre, Jean-André et Jean Baptiste Rafferin, tous morts de la peste, ainsi que leur père, en 1630.

Branche d'Antoine, 4ème fils de Jean de Grat

Noble Antoine Rafferin, quatrième fils de Jean, a laissé les deux fils ci-après :

Reste ?

1. Jean-Antoine Rafferin
2. Antoine id

} Ils sont tous deux morts sans enfants et ont mis fin à leur branche. Jean-Antoine avait épousé Mlle Jeanne-Marguerite fille Dnoble Etienne, conseigneur de Bosses.

Branche de Jean-Pierre 5ème fils de Jean de Grat

Noble Jean-Pierre Rafferin, cinquième fils de Jean second né, habitait à Valtornanche, où il se maria deux fois. Il eut de son premier mariage trois garçons ; et du second, contracté avec une femme déjà fort avancée en âge, il eut encore trois autres garçons et une fille.

Du premier lit :

Reste ?

1. Jean-Michel Rafferin, mort jeune.
2. Jean id, qui épousa Mlle , fille de noble Pantaléon , de laquelle il n'eut point d'enfants. Il est mort Syndic d'Aoste, en 1648.

Reste ?

3. Jean-Jacques id, mort jeune.

Du second lit :

4. Jean-Michel Rafferin qui continuera la descendance.

Reste ?

5. Sulpice id
6. Grat id

} morts jeunes, sans alliance

4. Marie id, qui épousa le Sieur Rodomont

Diallery. du Bourg de Montjovet.

Noble Jean Michel Rafferin fait docteur ès droits et Conseiller du Conseil des Commis par création faite en Conseil général du 12 Septembre 1672. Vers 1670 il avait acquis du Souverain la dignité de prévôt du Duché. Il s'allia dans la province du Genevois, en Savoie, vers la même époque. Il mourut en 1686, à la fleur de son âge, après une longue maladie.

Il eut de son mariage, entre autres enfants, les six garçons et les deux filles ci. après.

1. Philibert. Hyacinthe Rafferin
2. Charles - Hyacinthe id
3. Elzéar id
4. Antoine François id
5. Emmanuel. Anselme id, prêtre, chanoine de la cathédrale d'Aoste. Il est mort à Rome le 3 Février 1727.
6. Quintin id, mort jeune et infirme
7. Marie Dauphine id, qui épousa noble François Joseph Arnod, conseigneur d'Entrèves.
8. Marie. Egyptienne id, qui épousa noble François-Joseph de Dostan, conseigneur de Valpuisandaz et de Brissogne

mort jeune, sans alliance. <---------> Tué par les français près de D. S. Bernard, en 7mbre 1690, était en exploration avec un détachement de milices

Noble Antoine François Rafferin, du Seigneur paris, était Conseiller du Conseil des Commis, par création faite en Conseil général du 27 Avril 1694. Il a été un des acquéreurs de la juridiction de Courmayeur et Entrèves, tant

à son nom qu'au nom de son frère le chanoine, conjointement
avec le Rév.me Seigneur Pierre **Revrod**, Prévôt de Montjouvent
noble Philibert-Amé **Arnod**: de quoi tous ils obtinrent les
investitures en date du 28 Mars 1697 et les firent enté-
riner en Conseil le 29 avril suivant.

Antoine-François Rasserin, Conseigneur de Courmayeur
et d'Entrèves, épousa Mlle **Anne-Antoinette de Chissé**,
fille du Seigneur de Tolinge, en province de Genevois en
Savoie. Il eut de ce mariage les trois fils et les cinq
filles ci-après:

1. **Michel-François Rasserin**, qui épousa en 1731 Mlle
Victoire de S. Réal en Savoie. De ce mariage est né en
1733 un fils nommé **Jean-François Elzéar**, actuellement
vivant.

2. **Guillaume Rasserin**, qui embrassa la vie religieuse.
Il était chanoine de la Cathédrale.

3. **Antoine** id, mort en âge d'adolescence, le
15 Juillet 1730.

4. id

5. id

6. id

7. id

8. id

Branche de Jean-Jacques 6e fils de Jean de Brat

Noble Jean-Jacques Rosserin, sixième fils de Jean, second né, a été marié deux fois. Il épousa en première noce noble Jeanne-Louise, fille aînée et coheritière pour un tiers de noble Fantalion Guilleti, du bourg de Morgex, par le moyen de laquelle il a eu une portion de l'hoirie des nobles de L'Orchet ainsi qu'on l'a plus amplement détaillé à l'article dudit Guilleti. De plus, par ce moyen encore, il succéda à une portion considérable de l'hoirie de nobl Antoine Vaudan, d'où lui est venue la tour et maison des nobles Casei, avec ses appartenances.

Il épousa en secondes noces Mlle Marie-Antoinette, fille aînée et coheritière pour un tiers de noble Jean-Antoine Gal, Conseigneur de Brissogne, par le moyen de laquelle il acquit à sa famille une douzième partie de la Seigneurie et jurisdiction de Brissogne.

Il ne lui est point resté d'enfants du premier mariage; mais du second il a eu les quatre fils qui suivent:

1. Jacques-Antoine Rosserin, qui a passé sa vie sans alliance. Il est mort avancé en âge.
2. Jean-Joseph id qui a sa descendance.
3. Jean-Louis id fait docteur en droits et lieutenant au Bailliage d'Aoste. Il fut député pour tenir pendant quelque temps, en Conseil des Commis, la place du Gouverneur ou du lieutenant du Gouvernement et pour signer les déliberations pendant l'absence de l'un ou de l'autre;

de laquelle Commission il prêta le serment au Conseil du 7 avril 1679. Il épousa en premières noces Mlle Anne-Cassandre de S. Martin de Strambin, de laquelle il n'eut qu'une fille nommée Marie-Antoinette, qui fut son héritière, excepté la Seigneurie et juridiction de Brissogne dont il disposa en faveur de son frère Jean-Joseph. Cette fille fut la femme du Seigneur Claude-Antoine Sarriod de la Tour.

Jean-Louis épousa en secondes noces Mlle Suzanne Claudine fille du Seigneur Comte Sébastien Desplézo, mais il n'eut point d'enfants de ce second mariage.

4. Jean-Baptiste Passerin, quatrième fils de Jean-Jacques, est mort en bas âge.

Noble Jean-Joseph Passerin, conseigneur de Brissogne, second fils de Jean-Jacques, épousa Mlle Bonne-Louise, fille du Sieur Alexandre Vive, citoyen d'Aoste. De ce mariage, il a laissé à ses survivants les quatre fils et les deux filles dont les noms suivent:

1. François-Joseph Passerin qui continuera la descendance.
2. Pierre-Gaspard id qui vécut sous alliance
3. Jean-Jacques id, religieux au Couvent de S. Ours à Aoste, et docteur en la Sacrée Théologie.
4. Michel-Joseph id, mort jeune.
5. Marie-Antoinette id
6. Claudine id, qui épousa noble Claude-Anselme Dunoyer.

Noble François. Joseph Rafferin, conseigneur de Brissogne à l'exclusion de ses frères, par disposition de son père, épousa Mlle Anne. Isabelle fille du Seigneur Pierre. Philibert Foriod de la Tour. De ce mariage il a eu les cinq enfants dont les noms suivent:

1. Jean. Joseph. Elzéar Rafferin
2. François Philibert id — mort en bas âge
3. Suzanne. Françoise id
4. Marie. Dauphine id — morte en bas âge
5. Marie. Bonne id

Noble Gabriel Rafferin, septième fils de Jean, secondé a eu les cinq garçons et les trois filles ci-après: — Branche de Gabriel fils de Jean de Brat

1. Jean. Jacques Rafferin } morts jeune
2. Jean. André id }
3. Jean. François id } ont formé chacun leur descendance
4. Marc antoine id
5. Pierre id
6. Jeanne. Françoise id — qui fut épouse en secondes noces de noble François Laurent Salmard.
7. Pétronille id
8. Laure id

Reste?

Noble Jean. François Rafferin, troisième fils de Gabriel, épousa Mlle Anne. Marguerite, fille de St. feu Antoine de Viveys, à S. Ours. De ce mariage, il a eu les deux fils dont les noms suivent. — Jean. François de Gabriel

1. François. Joseph Rasserin, mort prêtre, encor jeune.

2. Jean. Balthazard id, épouse Mlle Anne. Françoise fille de noble Jean Carrel, procureur fiscal de S. M. dans le Duché. De ce mariage, il a eu un fils nommé Jean-Joseph, qui est mort Jeune. Il a eu quelques filles aussi, mais il n'en est resté qu'une, laquelle a succédé à quelques rentes de l'hoirie de la dite branche, dont la plus grande partie. Est par là finit cette première branche de Gabriel.

Meare. Antoine de Gabriel

Noble Marc. Antoine Rasserin, quatrième fils de Gabriel, fut capitaine de la milice du Duché, compagnie de Cly. Il épousa Mlle Marie. Marguerite fille de noble Claude de Lostan. Il acquit par ce mariage partie de la maison des nobles de Lostan et la maison forte, soit grange d'Arenod sur Sarre.

Il a eu de ce mariage les trois fils qui suivent:

1. François. Hyacinthe Rasserin, qui a sa descendance
2. Georges id
3. Jean-Baptiste id

} morts jeunes.

Noble François. Hyacinthe Rasserin, après avoir vendu sa part de la maison des Lostan, est allé s'établir à la grange d'Arenod, à Sarre, où il s'est marié. Il a eu les quatre fils dont les noms suivent:

1. Jean. François Rasserin
2. Josèphe id

} Ils ont leur postérité

3. Jean Eustache Passerin, mon jeune.

Noble Jean-François Passerin était notaire. Il épousa Mlle Marie-Antoinette, fille de Sieur médecin Brunod, de Châtillon, de laquelle il eut un fils nommé Pierre-Augustin. En secondes noces, il épousa Mlle Marie-Marguerite, fille et cohéritière de noble Jean-Claude Tillier, de Morgex.

Noble Pierre Passerin, cinquième fils de Gabriel, était Pierre de Gabriel homme de justice et de pratique et un des plus fameux coutumiers du Duché d'Aoste.

Il fut fait Conseiller des Commis par création du Conseil général du 29 Octobre 1662. En 1675, il acquit du Souverain la parité.

Il épousa en premières noces Mlle Marguerite, fille unique et héritière de noble Louis Malliet et de Barthelemie de Bosel son épouse, celle-ci cohéritière pour une moitié de noble Jean-Antoine de Bosel son frère. Par le moyen de ce mariage, il acquit à sa famille la moitié de la maison forte, biens nobles, cens et rentes de la maison de Lescours sise La Sale. Il acquit encore l'autre moitié de noble Jean-Gaspard Gal qui l'avait eue de sa mère Nicoline de Bosel.

Il épousa en secondes noces Mlle Marguerite fille et cohéritière du Châtelain De Ruvoz.

De ces deux mariages il a eu, entre autres enfants,

les quatre fils et la fille dont les noms suivent:

1. Urat-Jean Rafferin, marié, [illegible] ans
l'âge de [illegible] ans.

2. Philibert-Albert id, qui continuera la descendance

3. Jean-Boniface id, mort en pays étranger.

4. Etienne id, mort dans son jeune âge.

5. Marie-Claudine id, qui épousa noble François Savin,
de la Cité d'Aoste.

Noble Philibert-Albert Rafferin a été marié deux fois.
En premières noces, il épousa Mlle Marie-Victoire, fille et cohéritière de noble Jean-Louis d'Albard, conseigneur d'Escalier en Canavais, et en secondes noces, Mlle Marthe-Léonore fille de noble Aurelio Sola, d'Ivrée. De ces deux mariages, il a eu les trois fils qui suivent:

Du premier lit:

1. Pierre-Joseph Rafferin, mort au berceau.

2. Pierre-Nicolas id, qui continuera la descendance.

Du second lit:

3. Jacques-François id, mort jeune, sans enfants

Noble Pierre-Nicolas Rafferin, des Seigneurs pairs, épousa
Mlle Louise fille du Seigneur François-Joseph Arnod, conseigneur
d'Entrèves. Il eut de ce mariage les douze enfants ci après nommés.
(N. Ceci a été ajouté au manuscrit par une main étrangère).

1. Pierre-Philibert Rafferin mort en bas âge.

2. Dauphine id morte sans alliance.

3. Denis Rafferin mort au service
4. Suzanne. Louise id mariée au Sieur Avocat Lale.
Ils n'ont point eu d'enfants
5. Claude-Antᵉ. Elzéar id mort en bas âge
6. Pierre. Jph. Thilibert id clerc béni
7. Victor. Elzéar id
8. Mˡᵉ Marguerite id
9. Mˡᵉ Adelaïde id } religieuses de Stᵉ Catherine
10. Mˡᵉ Thérèse id }
11. Charles-Alexis id
12. Emmˡ. Amédée id , mort sans alliance.

Noble Grat Rafferin, huitième fils de Jean, le second né, a Branche de Grat
eu, entre autres enfants, les trois fils et les trois filles ci-après: 8ᵉ fils de Jean de Grat

1. Jean-François Rafferin } Ils ont leur postérité.
2. Grat id }
3. Antoine id mort jeune
4. Angelique id } On ne sait rien de leur établissement.
5. Gabrielle id
6. Jacquemine id

Noble Jean-Francois Rafferin était homme de justice et de pratique. Il était lieutenant au bailliage d'Aoste. Il épousa en premières noces Mˡˡᵉ Marie fille de noble Sulpice Derriard, lieutenant au Bailliage d'Aoste; et en secondes noces, Mˡˡᵉ Marie. Léonarde fille du Sieur Jean-Balthasard Rascal. De ces deux mariages, il a eu les quatre fils et les deux filles qui suivent:

Du premier lit:

1. Jean-Jacques Rafferin } morts jeunes, du vivant de leur
2. Cassandre id } père, qui leur a succédé.
3. Bonne id }

Du second lit:

4. Philibert-Albert id, mort prêtre, encore jeune.
5. François-Joseph id, a vécu sans alliance. Il est mort le 28 Juillet 1726
6. Jean-Pierre id, docteur ès-droits. Il est mort jeune.

Ce lui a fini cette branche.

Noble Gratt Rafferin, second fils de Gratt, établi à Chatillon. Il épousa Mlle Anne-Marie fille de noble Marc-Antoine Decré, conseigneur d'Emarèse. De ce mariage, il a laissé entre autres enfants les deux fils qui suivent:

1. Philibert-Hyacinthe Rafferin, mort jeune, en 1714, sans alliance.
2. Charles-Joseph id, mort sans alliance, en 1726

Avec lui a fini cette branche, dont l'héroïne a passé au Seigneur Antoine-François **Rafferin d'Entrèves**, en vertu de la disposition contenue dans son dernier testament, stipulé quelques jours avant sa mort.

J. B. De Tillier

CHRONOLOGIE
DES FAMILLES NOBLES
DE LA VALLÉE D'AOSTE